

> Paris, ville Universitaire

Opération Campus Février 2009



Paris, Ville Universitaire

OPERATION CAMPUS

Février 2009

PROJET « UNIVERSITE PARIS CITE »

LES DEPOSANTS

Paris, Ville Universitaire

OPERATION CAMPUS

Février 2009

PROJET « UNIVERSITE PARIS CITE »

Dossier présenté par :



12, rue de l'Ecole de Médecine
75006 Paris
Tel : 0(33)1 40 46 16 58

Le Président

Axel KAHN



5, rue Thomas Mann
75205 Paris 13
Tel : + 33 (0) 1 57 27 57 20

Le Président

Guy COUSINEAU



27, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Tel : + 33(0)145 49 50 50

Le Directeur

Richard DESCOINGS



EHESP

Avenue du Professeur Léon-Bernard
CS 74312 – 35043 Rennes Cédex
Tel : + 33 (0) 2 99 02 22 00

Le Directeur

Antoine FLAHAULT

INALCO

Institut National des Langues et Civilisations Orientales
2, rue de Lille
75007 Paris
Tel : + 33 (0) 1 49 26 42 00

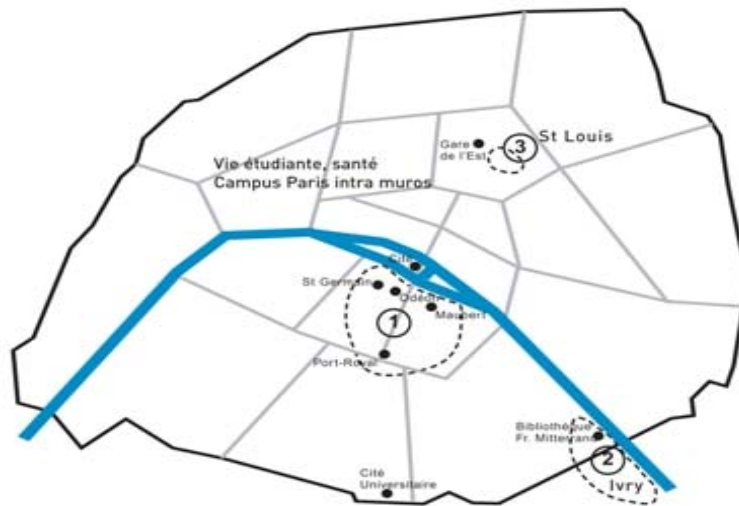
Le Président

Jacques LEGRAND

SOMMAIRE

PRES UNIVERSITE PARIS CITE	
Signatures des déposants	2
Sommaire	5
Les territoires Campus parisiens	7
Sites et disciplines du Campus	9
I. Introduction	11
I.1 Pourquoi un PRES	11
I.2 Quelle stratégie d'ensemble ?	12
I.3. Quels projets communs ?	13
II. Présentation du projet	15
II.1. Les partenaires	15
II.2. Les territoires Campus	22
II.3. La gouvernance : Projets de statuts du PRES	27
III. Les projets pédagogiques et scientifiques du PRES	33
III.1. Biologie – Médecine	33
III.2. Santé et société	36
III.3 Le Centre de Santé Publique de l'Hôtel Dieu de Paris	38
III.4 Langues et civilisations	39
III.5. La formation technologique	39
III.6 Autres projets de formations communes	40
IV. Les projets transversaux coopératifs	47
IV.1. Développement de stratégies communes de valorisation du PRES	47
IV.2. Politique et promotion internationale du PRES	48
IV.3. Mutualisation des fonctions supports	50
IV.4. Valorisation du patrimoine immobilier	51
IV.5. Systèmes d'information et TICE	52
IV.6. Bibliothèques – PRES – Université Paris Cité	54
V. Vie et Santé étudiante	55
V.1. Logements et installations sportives	55
V.2. La santé étudiante	55
VI. Conclusion	57
VII. Annexes	59
VII.1. Projets vie étudiante (Paris Ville Universitaire)	59
VII.2. Projets propres au PRES	65
VII.3 Récapitulatif des projets immobiliers propres au PRES	67
VII.4. Récapitulatif des projets immobiliers communes Paris Ville Universitaire, opérations d'intérêt pour le PRES « Université Paris Cité ».	69

Les territoires Campus parisiens



PRES UNIVERSITE PARIS CITE

1. Observatoire – Saint Germain/Quartier Latin-Cuvier

- Siège de l'Université Paris Descartes
- Campus des Sciences Pharmaceutiques
- Sciences Po
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique EHESP

2. Grands Moulins – Paris Est, Ivry

- Siège de l'Université Paris Diderot
- Ecole PolyTech Descartes Diderot
- Institut National des Langues et Civilisations Orientales INALCO

3. Campus Saint-Louis

- Campus Diderot Descartes de l'Hématologie et de la Cancérologie

SITES ET DISCIPLINES DU CAMPUS



POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITE PARIS CITE

I. INTRODUCTION

Les missions de l'Université et, plus généralement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont connues : **enrichir les savoirs, les transmettre** [en amont de l'insertion professionnelle et tout au long de la vie], **stimuler la vie sociale, intellectuelle et économique** de la Cité et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Atteindre ces objectifs requiert une vision, de l'ambition, de la volonté et des moyens partagés par les partenaires de ce projet. Il s'agit d'articuler un programme de formation et de recherche commun à plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à une conception intégrée de la vie et des parcours des étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et autres artisans de la vie universitaire au centre de la Cité, en interaction et en résonance avec ses habitants et ses activités.

C'est dans le but de construire **au centre de Paris** un tel **Campus universitaire animé par un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) répondant à ces objectifs** que s'associent cinq établissements, **les universités Paris Descartes et Paris Diderot, Sciences Po, l'Institut des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)**.

Le **Campus Université Paris Cité** ainsi constitué sera aussi une **agora** active de la vie intellectuelle à Paris, vaste **forum** de diffusion des savoirs, **d'accès à la culture** et de **débats publics**.

I.1. POURQUOI UN PRES ?

Au travers du projet « **Université Paris Cité** », deux grandes universités et trois grands établissements, **sans renier leur identité propre** ni leurs spécificités, entendent avancer le plus loin possible sur la voie de la mutualisation, sur la base de projets concrets et stratégiques, afin de constituer un pôle universitaire structurant et ouvert, inscrit au cœur de Paris, **préfigurant les ensembles universitaires de demain**.

Loin de consister en une simple alliance de circonstance, depuis juin 2008 déjà, pour trois des partenaires, ce projet se fonde sur la certitude partagée que le mouvement de regroupement et mutualisations est à la fois nécessaire et inéluctable, et qu'il offre par ailleurs de réelles possibilités d'innovations et de progrès tant en matière **d'offre pédagogique** et de **recherche scientifique** que d'amélioration des conditions **de vie étudiante** et de **développement international**.

Le PRES « Université Paris Cité » réunit des établissements prestigieux couvrant des champs très vastes de la connaissance et de la recherche. Dans le domaine de la pédagogie, il associe des formations universitaires de masse et des filières hautement sélectives, les secondes recrutant autant

qu'il est possible dans les premières. Par son rayonnement, sa stabilité, son ambition et l'originalité de sa structure, le PRES « Université Paris Cité » a la conviction d'être en mesure de contribuer à la structuration du tissu universitaire parisien, francilien et national.

La constitution d'un **Etablissement Public de Coopération Scientifique** offre l'outil juridique adéquat pour permettre une articulation souple et pérenne entre les différents partenaires.

I.2. QUELLE STRATEGIE D'ENSEMBLE ?

- ***Un pôle structurant et ouvert...***

Le PRES « Université Paris Cité » constituerait le premier ensemble universitaire pluridisciplinaire du pays, vaste tissu académique de plus de quatre-vingt mille étudiants et treize mille enseignants-chercheurs, chercheurs et autres membres.

Refusant toute logique d'exclusivité, ses membres fondateurs ne souhaitent en aucun cas remettre en cause leurs partenariats existants extérieurs, en particulier avec l'Université Paris1-Panthéon Sorbonne (Paris Descartes, Paris Diderot, Sciences Po) ; l'Université Pierre et Marie Curie (Paris Descartes, Paris Diderot, Sciences-Po) ; l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle (INALCO, Paris Diderot) ; l'Université Rennes1 (EHESP), etc. Les liens et la coopération historiques de nombreuses composantes des sciences humaines et sociales de Paris Descartes et Paris Diderot avec leurs partenaires de Paris1 Panthéon Sorbonne sont garants de la richesse d'une pluridisciplinarité au cœur de l'identité de nos établissements et de ce projet. Par ailleurs, la proximité scientifique et institutionnelle de l'Université Paris Diderot avec l'Institut de Physique du Globe de Paris est essentielle à la réussite des projets de campus ou de pôle environnement de l'Université Paris Diderot.

Dans le même esprit, l'alliance cherchera à consolider les liens qui l'unissent aux autres alliances parisiennes, les établissements de la **Montagne Sainte-Geneviève** (l'alliance **Paris Lettres Sciences** autour de l'ENS et du Collège de France, et d'autres grands établissements), ceux de **Paris Universitas Sorbonne**, ainsi qu'avec les universités de l'Ouest de Paris et celles d'Ile-de-France. Bien conscients de la richesse et de la complexité du maillage scientifique qui caractérisent les établissements parisiens, les membres du PRES veilleront ainsi à ce que ce dernier ne se construise et ne se développe pas au détriment de ces partenariats divers qui sont constituants de la qualité du tissu académique parisien. De façon symétrique, ces partenariats n'entraveront en rien la dynamique propre du PRES. Le PRES et le Campus que nous entendons constituer contribueront au total au rayonnement de « **Paris Ville Universitaire** ».

- ***D'envergure mondiale...***

Le PRES « Université Paris cité » entend figurer dans le peloton de tête des établissements de l'Union Européenne et du monde. Il constituera notamment l'un des premiers (si ce n'est le premier) pôle d'accueil d'étudiants étrangers à Paris et en France. Au travers de ses différentes composantes, les membres d'Université Paris Cité accueillent pas moins de 16.000 étudiants étrangers. La création du PRES, avec une offre en matière d'enseignement des langues d'une exceptionnelle richesse, ne fera qu'accentuer cette dynamique et permettra d'améliorer l'existant en termes de visibilité internationale et d'accueil des étudiants et des enseignants-chercheurs recrutés à l'échelle mondiale. Ce PRES aboutira aussi à une amélioration du classement des établissements partenaires dans la cadre des classements (*ranking*) internationaux.

- **Fondé sur une réelle logique de territoire**

- **Territoire-Campus Luxembourg-Saint-Germain/ Cité** : ce territoire constitue la partie Ouest et Sud du Quartier Latin, cœur historique et mondialement renommé de la vie universitaire parisienne. Par une politique volontariste et concertée, « Université Paris Cité » entend « reconquérir » le centre de Paris à la vie universitaire, d'en refaire un haut lieu de vie, de convivialité et de manifestations de la créativité de l'esprit dans le bien-être du corps.

Compte-tenu de l'évidente contrainte immobilière au cœur de Paris, les partenaires viseront en premier lieu l'amélioration des infrastructures et des services existants, dans un esprit de mutualisation et de meilleure coordination. « Université Paris Cité » se déclare néanmoins prêt à initier tout projet d'infrastructure de vie étudiante (notamment concernant les volets logement et sport) dès lors que des opportunités immobilières se présenteront sur ses « territoires ».

- **Territoire-Campus Grands Moulins – Paris Est – Ivry** : « Université Paris Cité » entend faire de ce vaste territoire en évolution rapide, regroupant depuis peu 200 000m² de locaux universitaires, rien moins qu'un « Nouveau Quartier Latin », offrant aux étudiants des conditions de vie et d'étude pour l'heure encore inédites dans Paris Intra-muros. Le projet s'efforcera de contribuer à la création d'une véritable vie universitaire et culturelle locale, en extension et en complément de celle du Quartier Latin « historique ».

I.3. QUELS PROJETS COMMUNS ?

- **Innover : explorer ensemble de nouveaux champs de recherche et de formation**

L'alliance permet à ses membres de **mettre en commun leurs ressources** en matière de recherche et de formation, et d'ainsi **atteindre une taille critique** permettant d'initier des projets novateurs de recherche et de formation, sur des problématiques émergentes.

- Etablir un véritable continuum entre les deux pôles forts du PRES que sont les sciences humaines et expérimentales,
- Initier un projet commun de formations préparant à l'entrée aux Grandes Ecoles,
- Revaloriser les problématiques de santé publique et contribuer à la réforme du cursus des études de médecine.

- **Susciter et initier des rapprochements nouveaux**

Au delà des projets communs déjà initiés entre les différents partenaires, en particulier les Universités Paris Descartes et Paris Diderot, le PRES entend favoriser **une dynamique de création de formations communes** dans un certain nombre de domaines :

- Droit,
- Santé, santé publique, économie de la santé
- Sciences Humaines et Sociales

A terme, certaines de ces formations pourront donner lieu à l'obtention de diplômes décernés par le PRES.

- **Améliorer concrètement la qualité de vie et d'étude des étudiants**

Dans ce domaine, « Université Paris Cité » est **porteur de projets structurants à l'échelle de Paris**, ouverts également aux autres établissements parisiens:

Plusieurs projets portés par le PRES sont présentés en détail dans les chapitres concernant les « Territoires Campus » et le Centre de Santé étudiante à l'Hôtel Dieu de Paris. D'autres sont présentés en commun avec les autres alliances parisiennes.

« Université Paris Cité » est déterminé à piloter tout projet d'accueil et de lieu de vie pour les étudiants dans des locaux et sur des emprises foncières mises à sa disposition par l'État ou les collectivités locales avant tout la Ville de Paris.

- ***Mutualiser des missions de support et des services***

Nombre des missions de support des activités de formation et de recherche, les aspects de la vie étudiante et l'insertion professionnelle et ce qui concerne le maillage des systèmes d'information et de la documentation, la coopération en matière de valorisation du patrimoine commun et de la propriété intellectuelle, l'accueil des étrangers et l'apprentissage des langues, **seront mutualisés à des degrés divers au niveau du PRES**, dans tous les cas y feront l'objet d'une coordination globale.

Tel sera aussi le cas des programmes doctoraux conjoints et des actions complémentaires communes aux différentes écoles doctorales (modules de professionnalisation, formation à la propriété intellectuelle et industrielle, etc.)

II. PRESENTATION DU PROJET

II.1 LES PARTENAIRES

- **Université Paris Descartes**

1. Nature de l'Institution

Créée en 1972, lors de la séparation de l'Université de Paris en treize établissements, l'Université Paris Descartes est un EPSCP de droit général, actif en formation et recherche, dans les cinq grands domaines que sont la santé, les sciences et techniques, les sciences humaines et sociales, le droit, les sciences économiques et de gestion. En ces domaines, elle possède **neuf UFR et un IUT sur onze sites de formation** auxquels il faut ajouter les implantations hospitalières du Groupement Hospitalo-Universitaire Ouest et ses Unités Mixtes de Recherche.

2. Paris Descartes en chiffres

- 35.000 étudiants, dont plus de 6000 sont étrangers, venant de plus de 100 pays.
 - 16.300 étudiants sont inscrits dans les filières santé environ 10.500 en médecine, 4500 en pharmacie, et plus de 1000 en odontologie
 - 3600 en sciences et techniques,
 - 4250 en droit, sciences économiques de gestion
 - 4000 en psychologie,
 - 3000 en sciences humaines et sociales,
 - 2500 à l'IUT,
 - 900 en STAPS.
- 1900 enseignants-chercheurs, 1280 chercheurs et assimilés, 1280 BIATOS, 600 ITA des EPST
- Environ 1500 doctorants
- Le budget actuel est de 310 M€, non compris le salaire des personnels des EPST (organismes de recherche et l'essentiel du budget des UMR). Les inclure porte le budget à environ 420 M€
- L'Université occupe 253190 m², soit 7,2 m² par étudiant.

3. Offre de formation

La formation à l'Université Paris Descartes est à la fois adossée **à une recherche puissante** (voir plus bas) et **professionnalisante**. Tel est le cas de la totalité des filières santé, mais aussi des masters de psychologie, des STAPS, de l'IUT, des sciences de l'éducation, du droit...

Deux types de formation coexistent, les unes sélectives (filières santé et IUT), les autres ouvertes à tout bachelier (sciences du vivant, psychologie, SHS, STAPS, mathématique-informatique, droit), avec les taux constatés partout d'échecs précoces en licence. Dans le système LMD, l'Université Paris Descartes propose 12 licences générales, 17 licences professionnelles et 27 mentions de Master (112 spécialités).

L'Université Paris Descartes est de façon régulière première ou seconde en France à l'examen classant national de l'Internat des hôpitaux. Elle est la seule Université en Île de France à

posséder des UFR des trois branches de santé que sont la médecine, la pharmacie et l'odontologie. Dans ces trois cas, ce sont les plus importantes UFR du pays.

4. Recherche et formation doctorale

La recherche – comme la formation – de l'Université Paris Descartes s'articule autour des **sciences de l'homme et de la santé** et des disciplines qui s'y rattachent.

Pour l'essentiel, les efforts dans le domaine des sciences de la matière (surtout chimie), des mathématiques et de l'informatique se focalisent de façon directe ou indirecte sur des problématiques en rapport avec la biologie et la santé. L'Université compte une soixantaine d'Unités Mixtes de Recherche (UMR) dont trois grands centres de recherche de plusieurs centaines de membres. Elle soutient également environ quarante-cinq équipes d'accueil. Paris Descartes est le plus important site de France quant au nombre d'UMR et à l'importance des moyens humains et financiers liés à l'INSERM. Le CNRS est son second partenaire, suivi loin derrière de l'IRD et de l'INED. L'Établissement lui-même reconnaît des structures universitaires de recherche pluridisciplinaires dans lesquelles tout ou partie des disciplines concourent à l'étude d'un sujet précisément défini (par exemple, l'adolescence, le vieillissement, la solidarité internationale).

Dans les classements internationaux, l'Université Paris Descartes est :

Pour « l'Université Jiao Tong » de Shanghai : 185^{ème} au classement total ; 6^{ème} position française, et première des universités dépourvues de secteur fort « mathématiques, sciences de la matière » ; 76^{ème} en sciences médicales et pharmaceutiques (1^{ère} position française)

Pour le « Centre for Science and Technologies Studies » de Leiden : 16^{ème} établissement européen et 1^{er} établissement français pour le nombre de citations par publication ; 1^{er} établissement français selon le critère d'impact normalisé par domaine, afin de tenir compte des différences des index de citation selon les disciplines.

L'Université est porteur principal de **six écoles doctorales** dans les domaines de la biologie santé ; du médicament ; des frontières interdisciplinaires du vivant ; de la psychologie ; des sciences humaines et sociales ; du droit, économie, gestion. Elle est aussi partenaire de huit écoles doctorales supplémentaires. Toutes les **écoles doctorales en biologie/santé sont co-habilitées avec Paris Diderot**.

Enfin, l'Université est **membre de quatre R/CTRS et d'un RTRA**.

• **Université Paris Diderot**

1. Nature de l'Institution

Créée, comme les autres universités parisiennes en 1972, l'Université Paris Diderot est « **une université pluridisciplinaire au cœur de Paris** ».

Le nom que s'est donné l'Université est celui d'un écrivain qui symbolise la volonté d'interdisciplinarité qui contribue à animer l'Université. L'Université Paris Diderot rassemble en effet **cinq grands domaines de formation et de recherche** : Arts, Lettres, Langues ; Sciences économiques, Droit ; Sciences humaines et sociales : Sciences, technologie ; Médecine, Odontologie accueillis dans 6 UFR de sciences, 6 de lettres et sciences humaines, un IUT, trois

UFR de santé, avec des implantations hospitalo-universitaires sur les sites Bichat, Lariboisière, Saint-Louis, Beaujon, Mourier et Robert Debré.

2. Paris Diderot en chiffres

- 26.000 étudiants, dont 6000 étudiants étrangers
 - 9300 dans les formations de santé
 - 7600 pour les sciences sociales
 - 6100 pour les sciences exactes
 - 3500 pour le secteur langues
- 550 chercheurs, 1400 enseignants-chercheurs, 1100 personnels administratifs et techniques, et 300 personnels ITA des organismes et près de 900 personnels contractuels
- 2300 doctorants
- Un budget de 250 M€

3. Offre de formation

Installée dans un nouveau campus, inauguré en 2007, l'Université offre à ses 26000 étudiants un **environnement scientifique, intellectuel et culturel exceptionnel**. Quel que soit le domaine choisi, sciences fondamentales, sciences de la vie et de la santé, technologies, ou sciences humaines et sociales, toutes les formations sont accessibles en formation initiale comme en formation continue. Les formations professionnalisées, constituant de véritables passeports pour la vie active (200 conventions d'apprentissage, par exemple), sont proposées à côté de formations plus classiques orientées vers les métiers de l'enseignement et de la recherche. L'excellence de l'université Paris Diderot lui permet, dès lors, d'être **un pôle d'attraction pour les étudiants** des autres régions de France ainsi que pour les étudiants étrangers.

L'Université Paris Diderot offre le choix entre :

- 28 mentions de Licence dont 7 professionnelles
- 30 mentions de Master dont 101, spécialités recherche et professionnelles
- des cursus complets en Médecine, Odontologie, Kinésithérapie et maïeutique
- Elle délivre leur diplôme à environ 7000 étudiants par an
- 750 accords Erasmus avec 230 universités européennes ont été conclus

4. Recherche et formation doctorale

Placée au tout premier rang des établissements de recherche français, l'Université Paris Diderot développe une recherche publique de très haut niveau et noue de nombreux partenariats avec les grands organismes scientifiques qui la classe dans les dix premières universités françaises aux classements internationaux : **5^{ème} établissement français au classement de Shanghai** et dans **les six premiers au classement européen des universités établi par le « Centre for Science and Technologies Studies » de Leiden**.

- 100 équipes de recherche dont une majorité associées au CNRS, à l'INSERM, au CEA...
- 200 conventions internationales de recherche à travers le monde ont été signées
- 24 écoles doctorales accueillent 2 300 doctorants - 400 thèses et 80 HDR sont soutenues par an.

• **Sciences Po**

1. Nature de l'Institution

Située au cœur de Paris, Sciences Po est une université sélective qui propose des formations pluridisciplinaires et recherches en sciences humaines et sociales. Depuis son origine en 1872, son objectif est de proposer une formation fondamentale et de transmettre des savoirs dans une perspective pluridisciplinaire, internationale et orientée vers l'action.

Sciences Po est le nom de marque donné à l'imbrication indissociable de deux institutions juridiques distinctes :

- une fondation privée reconnue d'utilité publique, la **Fondation nationale des sciences politiques**, qui gère neuf centres de recherche, la bibliothèque, les Presses, une librairie et une société de conseil ; et qui a reçu du législateur compétence pour assurer la gestion administrative et financière de
- **l'Institut d'Etudes Politiques**, un grand établissement public, au sens de la loi Savary de 1984 sur l'enseignement supérieur.

2. Sciences Po en chiffres

- 8590 élèves dont 2640 sont étrangers, venant de plus de 50 pays et 520 doctorants ;
- **130 chercheurs (77 chercheurs de statut FNSP et 53 chercheurs statutaires du CNRS)**
- **52 enseignants-chercheurs (46 professeurs des universités et 6 maîtres de conférence)**
- 40 professeurs étrangers invités (au 1^{er} semestre 2008/2009)
- 2680 maîtres de conférence (vacataires), universitaires ou professionnels des entreprises et des administrations publiques ;
- 15 langues étrangères enseignées ;
- Bibliothèque de 900 000 volumes, dont 600 000 livres, 11 300 titres de périodiques ;
- Plus de 4,3 millions d'euros consacrés chaque année à l'aide sociale aux étudiants en 2008 ;
- 6000 stagiaires cadres et dirigeants et 400 séminaires en formation continue
- 831 salariés ;
- 54 000 anciens élèves ;
- Classement THES : 207^e (global), 105^e (Sciences sociales)

3. Offre de formation

* **En 1^{er} cycle** (3 ans, avec une troisième année obligatoire hors de France)

Les premiers cycles comptent, outre Paris, cinq campus délocalisés où les étudiants ont la possibilité de se spécialiser sur une aire géographique particulière :

- Pays de l'Europe centrale et orientale à Dijon ;
- Pays germanophones et lien franco-allemand à Nancy ;
- Pays du Moyen-Orient et du pourtour méditerranéen à Menton ;
- Péninsule ibérique et monde latino-américain à Poitiers ;
- Cycle euro-asiatique au Havre.

A l'issue du premier cycle, tous les étudiants rejoignent le campus de Paris pour le master

* Cycle du Master (diplôme d'établissement)

14 masters professionnels (diplôme d'établissement conférant le grade universitaire de master): Affaires européennes / Affaires internationales / Affaires publiques / Carrières judiciaires et juridiques / *Corporate and Public Management (Double diplôme Sciences Po/HEC)* / Droit économique / Ecole de la communication / Ecole de journalisme / *Economics and Public Policy* (organisé en commun avec l'Ecole polytechnique et l'ENSAE) / Finance et stratégie / Gestion des ressources humaines / Marketing et études / Sciences et politiques de l'environnement (avec Paris 6) / Stratégies territoriales et urbaines.

Le master recherche propose quant à lui 6 mentions :

Histoire et théorie du politique / Relations internationales / Politique comparée / Politique et sociétés en Europe / Gouvernance économique / Sociologie de l'action.

4. Recherche et formation doctorale

Sciences Po dispose d'un potentiel scientifique qui en fait, en France, l'une des plus importantes institutions en matière de recherche en sciences sociales (économie, histoire, sociologie et science politique) rassemblant 9 centres de recherche, dont :

- 5 Unités Mixtes de recherche associées au CNRS : le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), le Centre de sociologie des organisations (CSO), l'Observatoire sociologique du changement (OSC) et le Centre de Données Socio-Politiques (CDSP) ;
- le Centre de recherche en économie de Sciences Po (OFCE) ; le Service d'études de l'activité économique (SEAE) ; le Centre d'histoire de Sciences Po et le Centre d'études européennes (CEE) ;
- et une Ecole doctorale regroupant les élèves du master recherche et les étudiants en doctorat.

• **EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique)**

1. Nature de l'Institution

Créée par la loi de santé publique d'août 2004, l'EHEP est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, un « **Grand établissement** », régi par le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006.

Les 4 missions définies pour l'École sont :

- assurer la formation des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médicosociaux
- assurer en réseau un enseignement supérieur en matière de santé publique
- contribuer aux activités de recherche en santé publique
- développer les relations internationales notamment par des échanges avec les établissements dispensant des enseignements comparables.

2. EHEP en chiffres

- 1 200 élèves, 5 000 stagiaires de formation continue
- 370 postes permanents dont 85 personnels d'enseignements et de recherche et 60 ITA
- 1800 conférenciers

- 9 hectares de campus rennais, 3 résidences d'hébergement universitaire, 1 restaurant mixte universitaire et personnels, 2 terrains de tennis
- un pôle parisien accueilli dans les locaux de l'Hôtel-Dieu

3. Offre de formation

Formations en santé publique : Des formations initiales et tout au long de la vie de cadres supérieurs de la fonction publique

Directeur d'hôpital, Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directeur de soins, Attaché d'administration hospitalière, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale, Pharmacien inspecteur de santé publique, Médecin inspecteur de santé publique, Médecin inspecteur régional du travail et de la main d'œuvre, Médecin de l'éducation nationale, Ingénieur statutaire du génie sanitaire, Ingénieur d'étude sanitaire, Technicien sanitaire.

Des formations universitaires

- *Master of Public Health*
- Un *Executive Health MBA*
- Des Co-habilitations avec d'autres universités françaises pour des masters spécialisés
- Un Master européen en santé publique *Europubhealth*, labellisé, « Erasmus Mundus »
- Une Formation d'ingénieur en environnement et santé, labellisé CTI
- Un Réseau doctoral animé par l'EHESP et constitué de 9 autres établissements d'enseignement supérieur (Rennes 1, Paris Descartes, Université Pierre et Marie Curie, Paris Sud, Paris I Sorbonne-HEC, Bordeaux II, Université de la Méditerranée, Nancy I, EHESP)

4. Recherche et formation doctorale

Des plateformes pour la formation et la recherche en santé publique

6 départements d'enseignement et de recherche

- Département de sciences de l'information et biostatistiques,
- Département d'épidémiologie et recherche clinique,
- Département santé, environnement et travail,
- Institut du management,
- Département de sciences humaines, sociales et des comportements de santé
- Département de sciences infirmières et paramédicales.

6 centres de recherche interdisciplinaires transversaux

- Centre d'analyse des politiques publiques de santé, avec la Chaire Santé de Sciences Po
- Centre sur la biodiversité, le changement climatique et les maladies infectieuses, avec l'IRD
- Centre d'analyse du risque et sa régulation, avec le CNRS
- Centre de santé internationale et humanitaire (Laos et Mali), avec la Fondation Mérieux
- Centre de santé fondée sur les preuves, avec l'INSERM, l'HAS, et l'APHP
- Centre sur les soins de longue durée, la vulnérabilité et la maladie d'Alzheimer, avec le CNRS.

- **INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales)**

1. Nature de l'Institution

Grand établissement (décret statutaire du 14 mai 1990), héritier de l'École des Jeunes de Langues fondée par Colbert en 1669 et établi comme École Spéciale des Langues Orientales par la Convention en 1795.

2008 a vu le début de la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'ensemble des enseignements et l'administration de INALCO, associé dans le Pôle des Langues et Civilisations du Monde avec la Bibliothèque Universitaire des Langues et des Civilisations (BULAC), dont la mise en service est prévue pour 2011.

2. L'INALCO en chiffres

Les effectifs étudiants y sont en 2009 de 8500 étudiants, dont plus de 5000 en licence.

Les effectifs de l'encadrement enseignant sont de plus de 325 enseignants, dont un contingent important de lecteurs et de répétiteurs enseignant dans leur langue maternelle.

3. Offre de formation

L'INALCO enseigne actuellement 93 langues et cultures représentant un échantillon sans équivalent en Europe et dans le monde : Asie orientale, Asie du Sud-Est et du Sud-Est, Moyen-Orient et monde iranien, Afrique, Europe centrale et orientale, monde russe et ex-soviétique, domaine américain et amérindien. S'y associent de façon organique l'enseignement des langues et approche culturelle approfondie. Longtemps cantonné à la délivrance de diplômes d'établissement, l'INALCO a depuis plus de 20 ans développé une offre de licences et de maîtrises. L'INALCO a inscrit son potentiel de formation dans les architectures LMD. Il entend développer dans l'avenir une offre de diplômes d'établissement propre répondant aux attentes et aux demandes de publics multiples, faisant l'objet d'une identification spécifique. Outre ses formations généralistes, l'INALCO a mis en place des filières professionnelles dans le domaine du commerce international (classée dans les cinq meilleurs de ce profil au plan national), des relations internationales et des métiers de l'interculturel, traitement automatique des langues.

4. Recherche et formation doctorale

Les études doctorales à l'INALCO, qui délivre sous son propre sceau l'Habilitation à diriger les recherches, sont organisées au sein d'une école doctorale unique rassemblant 260 doctorants, en 2009.

La recherche est menée dans l'établissement par 18 centres et équipes de recherche, orientés selon trois axes thématiques et problématiques à la fois régionaux et disciplinaires principaux : langues et sciences du langage, littératures et oralités, aires culturelles et sciences sociales, une place privilégiée revenant dans ce domaine à l'histoire sociale et culturelle. Regroupés depuis 2008 dans un centre situé dans le bois de Vincennes, la recherche de l'INALCO a vocation à rejoindre dès que possible le bâtiment recherche du Pôle des Langues et Civilisations du Monde dont la construction est d'ores et déjà programmée.

L'INALCO est lié par des conventions de coopération à de nombreux établissements tant français qu'étrangers, dans des pays dont il enseigne les langues et cultures et des pays riches d'une

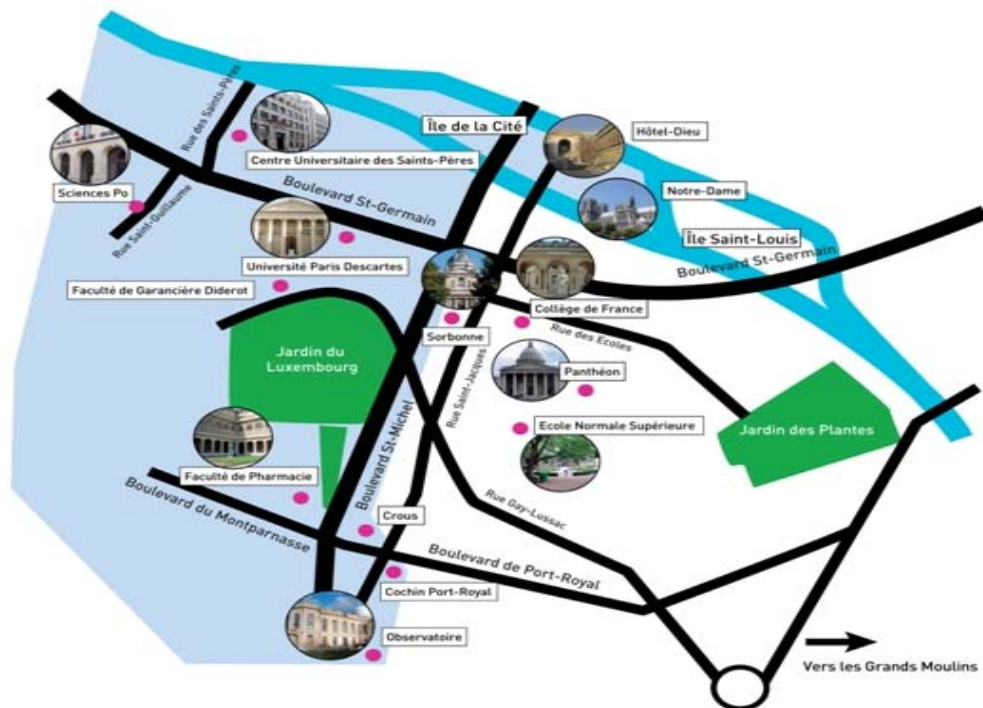
tradition de recherche et d'étude de ses propres domaines de compétence. Il est en outre initiateur ou membre de plusieurs consortiums internationaux de coopération scientifique.

II.2. LES TERRITOIRES CAMPUS

Le territoire "Campus Luxembourg - Saint Germain / Cité "

Les établissements du PRES Paris Cité Université sont établis sur un vaste périmètre de l'Observatoire au Boulevard Saint Germain et à la Seine. Bordé à l'Est par le Boulevard Saint-Michel, au sud par le Boulevard Saint-Jacques et le Centre Hospitalier Sainte-Anne, au nord par la Seine et l'Île de la Cité, ce territoire va jusqu'au Boulevard Raspail à l'ouest, pointant vers le Grand Palais sur la Rive Droite.

Au centre du « territoire-Campus », les Jardins du Luxembourg représentent un espace emblématique qui unit le Sud au Nord selon l'axe de l'Observatoire et des jardins du Petit-Luxembourg, face à la Faculté de Pharmacie, jusqu'au secteur Odéon-Saint Germain.



Lieu de passage, de déambulation, de méditation ou de rencontres, de *footing*, de repos et de lecture, les Jardins du Luxembourg impriment leur caractère à toute cette zone dont ils constituent l'agora aussi bien qu'un lieu de détente et de circulation.

Dans les environs immédiats du Luxembourg, les étudiants, enseignants et chercheurs trouvent des lieux de restauration (restaurants universitaires du Bullier, de l'Observatoire, de la Faculté de Pharmacie) et de sport : outre les jardins eux-mêmes, les installations sportives du Centre Jean Sarrailh.

Le site Cochin/Port-Royal de la Faculté de Médecine, et la Faculté de Pharmacie offriront aussi un ensemble d'amphithéâtres polyvalents de 150 à plus de 500 places pour divers événements scientifiques, conférences ou débats publics et spectacles artistiques et culturels.

Au nord des Jardins, autour du carrefour de l'Odéon, on trouve le siège de l'Université Paris Descartes, de sa Faculté de Médecine, la Faculté Diderot de Chirurgie dentaire.

Paris Descartes occupe aussi des locaux à la Sorbonne à proximité immédiate (psychologie et école doctorale des Sciences Humaines et Sociales). Plus à l'ouest par le boulevard Saint Germain, on parvient au Centre Universitaire des Saints-Pères, au site de Sciences Po, rue Saint Guillaume, et, plus à l'ouest encore, rue de l'Université, à d'autres de ses implantations.

Outre les ressources déjà décrites au sud des Jardins, les membres de nos établissements ont accès ici aux restaurants universitaires Mazet et Mabillon, complétés d'installations plus dédiées, à la Faculté de Médecine, au Centre des Saints-Pères, à Cuvier (ICGP) et à Sciences Po, qui ouvrira par ailleurs, en 2009, une nouvelle cafétéria (capacité attendue : 80 places) sur son site du 13, rue de l'Université. Une salle de gymnastique et de musculation devrait être réhabilitée au Centre des Saints-Pères.

Sciences Po s'étend dans un périmètre resserré autour du Boulevard Saint-Germain et de ses locaux historiques, situés au 27 de la rue Saint-Guillaume, à proximité directe des locaux de Paris Descartes de la rue des Saints-Pères. Sur un axe Nord-Sud, ses implantations s'étendent du 9 rue de la Chaise aux locaux du 13 rue de l'Université et du 56 rue Jacob. Sur un axe Est-Ouest, suivant le cours du Boulevard Saint-Germain, elles s'étendent du 215, siège de la Direction de la formation continue, au 117, siège de l'Ecole de Journalisme, située à quelques encablures de la Place de l'Odéon et de la Faculté de Médecine Paris Descartes.

Les différents bâtiments universitaires de ce secteur disposent d'un grand nombre d'amphithéâtres de grande taille, de près de 1000 places au centre des Saints-Pères, environ 500 à Sciences Po.

Le nombre et la taille de ces amphithéâtres, leur centralité dans Paris, en font des lieux réputés et très demandés d'événements divers, culturels (par exemple, Université de Tous les Savoirs), pédagogiques, artistiques, débats. Les partenaires du Campus mettront en place un système de gestion harmonisée de l'utilisation et de la valorisation des lieux ainsi que de diffusion large des événements organisés, transitant par les différents sites.

Un campus se réunit aussi autour de **ressources documentaires** d'importance majeure ; ce qui est le cas manifeste des établissements partenaires de ce projet :

- a. **Sur le Campus parisien des sciences pharmaceutiques**, Bibliothèque Inter-Universitaire de Pharmacie (BIUP) (100.000 volumes, dont 6000 appartenant au fond ancien), également l'une des plus importantes du pays pour les sciences chimiques,
- b. **Au siège de l'Université Paris Descartes**, Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine et d'Odontologie (BIUM) (355.000 volumes dont 240.000 anciens), l'une des plus importantes du monde, riche d'un exceptionnel département d'ouvrages et manuscrits anciens.
- c. **Au Centre Universitaire des Saints-Pères**, bibliothèque des sciences humaines et sociales (environ 80.000 volumes) qui intègre le fond historique de la bibliothèque de sociologie du CNRS sous la forme d'une unité mixte de service.
- d. **A Sciences Po**, fonds considérable dans le domaine des sciences politiques (cf. CADIST), des sciences humaines et sociales, du droit, archives anciennes (900.000 volumes, dont 40% en français, et 40% en anglais) ainsi que des ressources numériques variées (7500 revues électroniques, 170 bases de données en ligne) qui en font la plus riche bibliothèque d'Europe continentale en sciences humaines et sociales.

Plusieurs des bâtiments des établissements partenaires ont une grande valeur historique et sont, eux-mêmes, des centres d'associations, d'expositions, de visites et de réunions.

Tel est le cas, de la Faculté de Pharmacie avec son réputé Musée de botanique et du siège de l'Université Paris Descartes. Bâtiment inauguré en 1774, ce dernier possède un riche Musée de la Médecine et un hall majestueux orné de statues où sont organisées de fréquentes manifestations, expositions de peinture, etc. Au carrefour de l'Odéon, se trouvent aussi les restes du couvent des Cordeliers et sa prestigieuse salle capitulaire, d'utilisation interuniversitaire et, elle aussi, site d'expositions variées

Enfin, un PRES intègre l'ouverture sur l'entreprise, voire la création d'entreprises. Tel est bien entendu le cas de celui que nous décrivons ici : à Sciences Po, la culture de la collaboration avec le monde industriel est depuis longtemps ancrée. L'établissement vient d'ailleurs d'installer son incubateur d'entreprise au 41 de la Rue du Four, à proximité directe de ses implantations principales.

L'incubateur et pépinière d'entreprises « Paris Biotech », fondé par l'Université Paris Descartes possède près de 7000 m² (incubateur + pépinière) sur le site Cochin, environ 1000 m² à la Faculté de Pharmacie.

Au Centre Universitaire des Saints-Pères, de petites entreprises sont installées, intéressées par certaines des activités spécifiques développés sur ce site (ergonomie et mobilité, École Européenne de Chirurgie, centre du don du corps, imagerie).

De plus, les établissements partenaires possèdent des services de valorisation, des SAIC (Service des Activités Industrielles et Commerciales), dont le fonctionnement sera dynamisé grâce à une coopération dont le but sera d'en accroître l'efficacité et la compétitivité.

Bien entendu, l'organisation de la vie étudiante sur le territoire Campus Observatoire-Saint Germain sera articulée avec les actions en ce sens des établissements situés dans la partie centrale et est du Quartier Latin, Sorbonne, Place du Panthéon, Montagne Sainte-Geneviève et Collège de France, ainsi qu'avec celles des campus Jussieu et Grands Moulins Paris-Est/Ivry.

Le Quartier Latin possède déjà plusieurs lieux d'hébergement dédiés aux étudiants et aux visiteurs académiques. Des perspectives, encore incertaines, existent d'implantation de nouvelles

installations sur des emprises foncières dont la dévolution est encore en discussion (par exemple, le site Saint-Vincent de Paul, à proximité immédiate de l'Observatoire).

Hors du secteur, un plan de grande ampleur, consacré à la vie et au logement étudiant est développé en concertation avec la Ville et en partenariat avec le CROUS et la Cité Universitaire Internationale (voir annexes).

En définitive, partant de l'existant, de sa disposition idéale autour de lieux mythiques tels les Jardins du Luxembourg, de l'impressionnante richesse historique, documentaire et académique, les opérations prévues dans ce plan et la gestion en réseau du dispositif aboutiront à la création de ce Campus dont nous rêvons, lieu de formation, de recherche, de vie et d'épanouissement, de culture et de débats. En bref, **le Vrai Centre de floraison et d'épanouissement de la Vie Universitaire et Intellectuelle à Paris.**

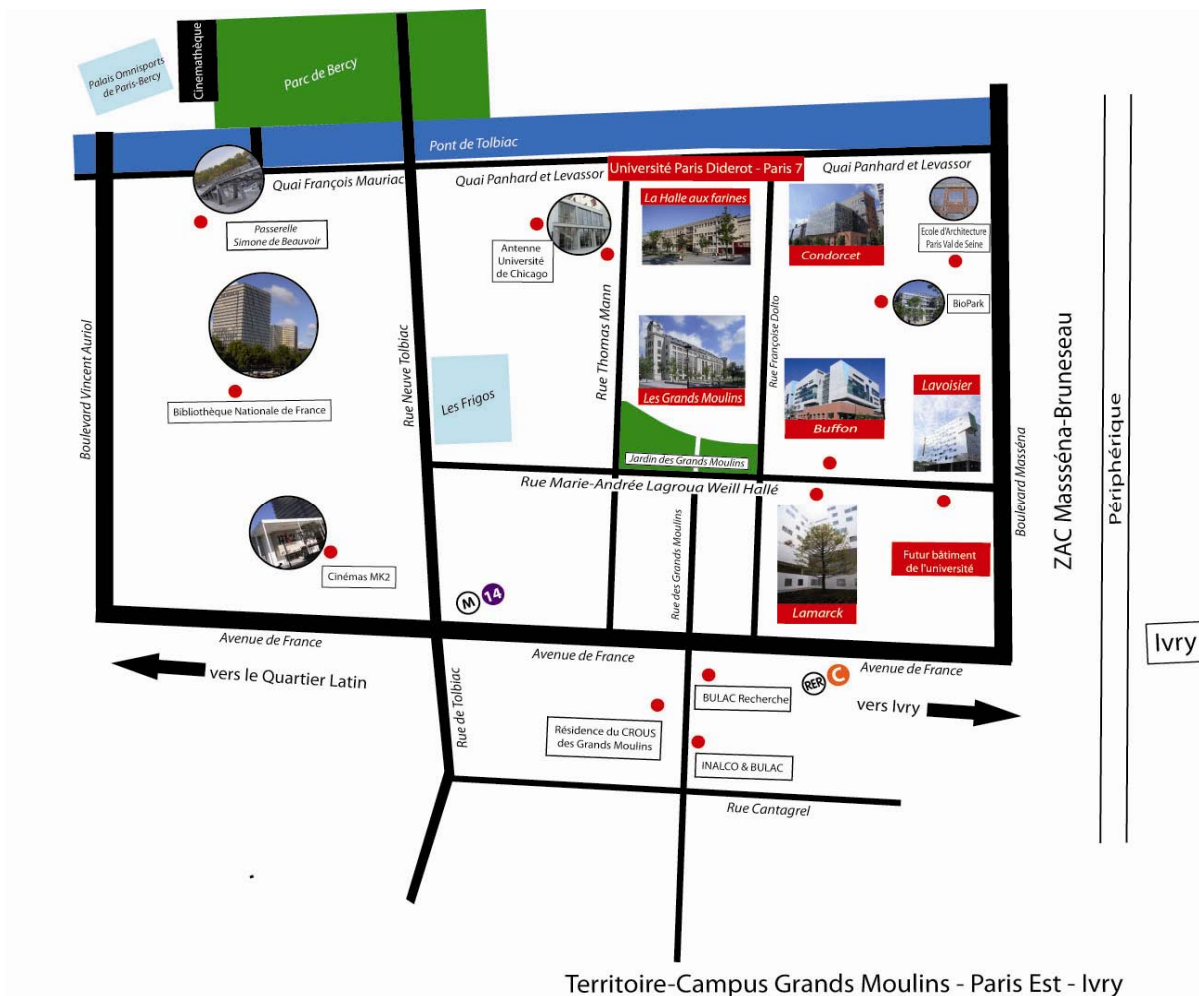
Le territoire « Grands Moulins Paris-Est, Ivry »

L'Université Paris Diderot contribue à façonner le nouveau quartier des Grands Moulins en y installant progressivement l'ensemble de ses activités d'enseignement et de recherche hors médecine. Les lieux d'enseignement de culture et de recherche y sont nombreux. En longeant la Seine d'Est en Ouest, sur des quais désormais en partie aménagés pour la promenade, on peut découvrir successivement l'École d'Architecture Paris Val-de-Seine, l'hôtel industriel Watt abritant le BioPark, le bâtiment Condorcet qui loge trois grands laboratoires de Physique, l'ancienne Halle aux Farines désormais reconverti en lieu d'enseignement, les anciens Grands Moulins de Paris, où est maintenant installée une grande bibliothèque universitaire, l'antenne parisienne de l'Université de Chicago, et enfin la Bibliothèque Nationale de France dont les quatre tours veillent sur le quartier.

D'autres partenaires universitaires vont s'installer bientôt, en particulier l'INALCO, dont les enseignements de Langues et de Civilisations sont en partie partenaires et en partie complémentaires de ceux de Paris Diderot, et la Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations (BULAC).

Dans ce quartier conçu de toutes pièces par de grands architectes urbanistes, chaque projet s'est inséré en respectant des contraintes fortes mais avec un grand souci d'originalité architecturale et d'ouverture sur la ville. L'Université n'est pas refermée sur elle-même mais insérée dans le tissu urbain formé aussi de commerces, d'habitations et d'entreprises. Les cheminements piétons y sont nombreux, de même que les pistes cyclables. La Seine n'est pas un obstacle puisque la passerelle Simone de Beauvoir permet de gagner à pied les jardins de Bercy où se trouvent la Cinémathèque et le Palais Omnisports. Les cinémas MK2, les théâtres et les galeries de la rue du Chevaleret, la librairie Gibert, le centre artistique des Frigos font un contrepoint à l'alignement un peu austère des sièges sociaux de grandes entreprises que l'on trouve sur l'avenue de France.

La présence de ces grandes entreprises est aussi un atout pour l'Université et ses étudiants. Des contacts de proximité ont été noués pour les associer à la vie de l'Université et en faire des partenaires et des soutiens pour de nombreux événements que nous organisons et, en particulier, les journées de rencontre entre étudiants et entreprises. Certaines d'entre elles participent également au projet de développement durable initié par l'université.



Des jardins sont en cours d'aménagement. Des ponts et des passerelles ont été lancés au dessus des voies ferrées et, bientôt, le tramway et les aménagements qui l'accompagnent vont profondément améliorer la bordure Est, permettre de donner vie au quartier Masséna-Bruneuseau, contribuer à désenclaver la commune voisine d'Ivry et nous relier à la Cité Internationale. Le logement étudiant se développe fortement puisque ce ne sont pas moins de six résidences du CROUS qui seront à terme construites dans le quartier.

L'ambition de l'Université est ici double :

- Donner à ses étudiants et à ses personnels un cadre de vie digne des meilleurs établissements internationaux.
- Ouvrir aux parisiens les ressources qui sont les siennes en matière de connaissances, de création culturelle et artistique.

C'est pour cette raison que ce projet propose un certain nombre de réalisations qui devraient contribuer à créer dans le quartier une meilleure qualité de vie pour les étudiants et à favoriser les échanges avec l'ensemble des habitants.

- Il est d'abord indispensable d'assurer aux étudiants **une restauration** de qualité à un prix abordable. Certains nouveaux commerces pourront y aider, mais il faut malgré tout augmenter fortement les capacités d'accueil des restaurants du CROUS. Nous proposons

donc, dans la cadre de l'opération Campus, **la construction d'un nouveau restaurant de 1450 m2**, comprenant une cafétéria et situé à proximité immédiate d'un complexe culturel.

- Ce **complexe culturel** de 1580m2 environ est formés d'une salle polyvalente avec scène pouvant servir à la fois de **salle de spectacle et de salle de conférences**. Cet équipement doit répondre à la demande des très nombreuses associations universitaires parisiennes investies dans la musique et l'ensemble des arts vivants, et aussi à un besoin d'ouverture au public du potentiel intellectuel considérable que représentent les universités parisiennes pour la diffusion de la connaissance et la discussion des grands enjeux sociétaux. Cet équipement pourra être utilisé en parallèle avec l'amphithéâtre de l'Inalco-Bulac et avec ceux de Paris-Diderot pour l'accueil de grands congrès internationaux.
- Dans la perspective d'une ouverture vers le grand public, nous souhaitons mettre à profit l'investissement de nos établissements dans les grandes missions spatiales afin de créer **un petit espace ouvert au public (300 m2 environ)** pour présenter de façon divertissante les enjeux des missions spatiales en cours ou en préparation.
- Dans la seconde tranche de construction de l'Université Paris Diderot, il est prévu **l'aménagement de 3000 m2 pour la pratique du sport en salle**. Ces équipements remplaceront alors ceux de Jussieu mutualisés avec l'Université Pierre et Marie Curie.
- Enfin, nous souhaitons également créer une petite antenne de médecine préventive susceptible d'orienter les étudiants vers le service mutualisé qui serait mis en place pour l'ensemble des universités parisiennes dans le cadre du projet Hôtel Dieu.

Ces quatre projets pourraient être réunis dans un même bâtiment contribuant à animer très fortement la vie étudiante parisienne autour d'un lieu de vie, de santé, de culture et de spectacles.

II.3. LA GOUVERNANCE : PROJET DE STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE « UNIVERSITE PARIS CITE »

CHAPITRE Ier

Dispositions générales



Article 1^{er}

« **Université Paris Cité** » (UPC) est un établissement public de coopération scientifique régi notamment par les articles L. 344-1 et L. 344-4 à L. 344-10 du code de la recherche et par les présents statuts.

Son siège est fixé : **à compléter**.

Le conseil d'administration de l'établissement peut décider à la majorité des deux tiers de transférer son siège en tout autre lieu.

Article 2

L'établissement comprend des membres fondateurs et des membres associés au sens de l'article L. 344-7 du code de la recherche.

Article 3

Au moment de sa création, l'établissement comprend les membres fondateurs suivants :

- Université Paris Descartes ;
- Université Paris Diderot – Paris 7 ;
- Fondation Nationale des Sciences Politiques ;
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) ;
- Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

Article 4

L'établissement a pour missions :

- d'élaborer une politique de formation coordonnée portant notamment sur :
 - La formation dans le domaine des langues et des civilisations ;
 - la formation des médecins et des pharmaciens aux niveaux collège (P2 / D) et Master (après le concours de l'internat) ;
 - le renforcement de « l'Axe Droit et Santé » - santé publique ;
 - la création de classes préparatoires à des grandes écoles ;
 - la préparation aux concours de l'Ecole nationale de la Magistrature et au certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) ;
 - la création de masters juridiques communs ;
 - le développement de formations en sciences humaines et sociales ;
 - la coordination des écoles doctorales de disciplines voisines ;
 - la coopération interdisciplinaire en matière de formation doctorale ;
- de renforcer la coopération en matière de recherche dans les domaines de la santé et des sciences de la vie ;
- de mettre en place et conduire une politique de valorisation de la recherche ; et plus largement, de mutualiser des actions de promotion et de labellisation des activités des établissements membres ;
- de promouvoir les activités de recherche et de formation au niveau international et de faciliter la mobilité entrante et sortante des étudiants et enseignants ;
- de valoriser le patrimoine des membres et de gérer les financements attribués au PRES en matière immobilière ;
- d'harmoniser les services de documentation ;
- de renforcer la formation tout au long de la vie ;
- de coordonner les dispositifs de suivi des étudiants, de l'orientation active des futurs bacheliers jusqu'à l'insertion professionnelle des étudiants sortants des différents cursus.
- De piloter une politique ambitieuse portant sur la « vie étudiante » parisienne (santé, restauration, logement, sport) et notamment de mutualiser la médecine de prévention ;
- de mutualiser l'action médico-sociale en faveur des personnels ;
- de gérer autant que de besoin des équipements communs, notamment dans le domaine du traitement des ressources numériques.

- et plus généralement, de mettre en œuvre des projets communs à tout ou partie des membres, dans les domaines entrant dans leurs missions.

Pour assurer ces missions, les établissements fondateurs et associés délèguent à « Université Paris Cité » des compétences et des moyens.

La liste des compétences et des moyens délégués est inscrite au règlement intérieur de « Université Paris Cité ».

CHAPITRE II

Organisation administrative

Article 5

L'établissement est administré par un conseil d'administration, assisté d'un conseil d'orientation stratégique et d'un conseil scientifique et pédagogique. Il est dirigé par un président.

Le président est assisté d'un secrétaire général.

Le président peut nommer, selon des modalités définies par le règlement intérieur, un ou plusieurs collaborateurs.

L'établissement peut comprendre des départements et des services sur décision du conseil d'administration.

Leur mission, leur organisation et leur fonctionnement sont prévus par le règlement intérieur.

Article 6

Le conseil d'administration élit en son sein le président pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Article 7

Le conseil d'administration comprend :

1. Quatre représentants de chacun des membres fondateurs, leur Président ou Directeur étant membres de droit ;
2. Des (Nombre à préciser) personnalités qualifiées, désignées d'un commun accord par les membres fondateurs ;
3. Des (Nombre à préciser) représentants des membres associés au sens de l'article L. 344-7 du code de la recherche, désignés d'un commun accord par les membres associés ;
4. Des (Nombre à préciser) représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;
5. Des (Nombre à préciser) représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé exerçant leurs fonctions au sein de l'établissement ;
6. Des (Nombre à préciser) représentants des étudiants qui suivent une formation doctorale au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Le règlement intérieur fixe la composition du conseil d'administration conformément au dernier alinéa de l'article L. 344-7 du code de la recherche.

Article 8

Le mandat des membres mentionnés aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 7 est fixé à trois ans ; il est renouvelable.

Les membres mentionnés aux 4°, 5° et 6° du même article sont élus dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration.

Article 9

Lorsqu'un membre du conseil d'administration perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou lorsque son siège devient vacant à la suite de démission ou décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat qui reste à courir.

Le règlement intérieur de l'établissement prévoit les conditions de ce remplacement.

Article 10

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre, il délibère notamment sur :

1. les orientations générales de l'établissement ;
2. l'organisation générale et le fonctionnement de l'établissement, et notamment la création et la suppression des départements et services ;
3. les orientations relatives aux missions qui lui sont dévolues.
4. l'adhésion de nouveaux membres, fondateurs ou associés, et la fixation des conditions de ces adhésions ;
5. l'exclusion d'un membre ;
6. le budget de l'établissement et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats ;
7. le règlement intérieur de l'établissement ;
8. les conditions générales d'emploi des personnels de l'établissement et notamment des agents contractuels ;
9. les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;
10. les baux et locations d'immeubles ;
11. l'aliénation des biens mobiliers ;
12. les emprunts ;
13. l'acceptation des dons et legs ;
14. la participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
15. les contrats et conventions ;
16. les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats ;
17. le rapport annuel d'activité.

Dans les limites qu'il détermine, le conseil d'administration peut déléguer au Président certaines de ses attributions, à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 14° et 17° ci-dessus.

Le président peut en outre recevoir délégation pour prendre les décisions modificatives des budgets :

- qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement ;
- ou qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions, dans le respect de l'équilibre global.

Il rend compte, à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Dans le cadre de ses compétences, le conseil peut créer toutes commissions utiles dont il désigne les membres et définit les missions.

Le conseil d'administration peut proposer au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche toute modification aux présents statuts.

Article 11

Le conseil d'administration se réunit **au moins deux fois par an**, sur convocation de son président qui en fixe l'ordre du jour. Il est, en outre, convoqué à la demande **d'un tiers** de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque le président ne peut présider une séance du conseil, il est procédé à l'élection d'un président de séance à la majorité des membres présents ou représentés.

Les membres du conseil d'administration peuvent donner procuration à un autre membre du conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le conseil délibère valablement si **la majorité des membres en exercice** est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, le conseil est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de **huit jours**. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

De plus, l'unanimité des représentants des membres fondateurs est requise pour les décisions ci-après :

- l'adhésion de nouveaux membres et la fixation des conditions de ces adhésions ;
- l'exclusion d'un membre, ce membre ne participant pas au vote le concernant.

Le président du conseil scientifique et pédagogique, le président du conseil d'orientation stratégique, le secrétaire général, l'agent comptable ainsi que toute personne dont le Président souhaite recueillir l'avis assistent aux séances du conseil avec voix consultative.

Les recteurs des académies dans le ressort desquelles les sièges des établissements membres sont fixés, chanceliers des universités, assistent ou se font représenter aux séances du conseil d'administration.

Article 12

Le président assure la direction de l'établissement dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. A ce titre :

1. Il prépare les délibérations du conseil d'administration qu'il préside et en assure l'exécution ;
2. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
3. Il prépare le budget et l'exécute ;
4. Il rend compte annuellement au conseil d'administration de l'exécution des décisions et de sa gestion ;
5. Il soumet le règlement intérieur de l'établissement à l'approbation du conseil d'administration et veille à sa mise en œuvre ;
6. Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et nomme à toutes les fonctions intérieures de l'établissement pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;
7. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
8. Il est responsable du bon fonctionnement de l'établissement, du respect de l'ordre et de la sécurité ;
9. Il signe les marchés, conventions et transactions autorisées par le conseil d'administration.

Le président peut déléguer sa signature au secrétaire général et à ses collaborateurs dans des limites et des conditions fixées par le conseil d'administration.

Article 13

Le conseil d'orientation stratégique a pour rôle d'apporter au conseil d'administration une réflexion prospective à moyen et long terme sur les grandes orientations en matière de recherche et de formation de l'établissement.

Il comprend notamment des représentants des collectivités territoriales et du monde socio-économique.

Sa composition, son fonctionnement et les modalités de désignation de son président sont définis par le règlement intérieur. Il est présidé par une personnalité extérieure aux établissements fondateurs ou associés de Paris Rives de Seine.

Article 14

Le conseil scientifique et pédagogique approuve, selon les orientations proposées par le conseil d'orientation stratégique et après expertise, le contenu des projets de recherche et de formation de l'établissement. Il donne notamment son avis sur leur labellisation. Il donne son avis sur le rapport annuel d'activité.

Il est composé de personnalités qualifiées, dont des scientifiques extérieurs aux établissements membres de Paris Rives de Seine, notamment européens, et de représentants du monde économique.

Sa composition, son fonctionnement et les modalités de désignation de son président sont définis par le règlement intérieur. Il est présidé par une personnalité extérieure aux établissements fondateurs ou associés de Paris Rives de Seine.

Article 15

Les membres des conseils exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III

Dispositions financières

Article 16

L'établissement est soumis au régime financier et comptable défini par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux, les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, ainsi qu'au contrôle financier *a posteriori* prévu par l'article L. 719-9 du code de l'éducation.

Article 17

L'agent comptable de l'un des établissements membres exerce les fonctions d'agent comptable de l'établissement. Il est nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

Article 18

Les recettes de l'établissement comprennent notamment :

1. Les contributions de toutes natures apportées par les membres fondateurs ou associés ;
2. Les subventions versées par l'Etat dans le cadre de contrats ;
3. Les ressources obtenues au titre de la participation à des programmes nationaux ou internationaux de recherche et de formation ;
4. Le produit des contrats de recherche ou de valorisation de la recherche de Paris Rives de Seine, selon des conditions définies dans le règlement intérieur ;
5. Les subventions des collectivités territoriales ;
6. Le produit des participations ;
7. Les dons et legs ;
8. De manière générale, toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 19

Les dépenses de l'établissement comprennent les frais de personnels propres à l'établissement, les charges d'équipement et de fonctionnement et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

Article 20

Des régies d'avances et de recettes peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics.

CHAPITRE IV

Dispositions transitoires

Article 21

Par dérogation à l'article 6, les représentants des membres fondateurs élisent un président qui prendra toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de l'établissement jusqu'à la constitution définitive du conseil d'administration prévu à l'article 7.

Article 22

Par dérogation à l'article 10, le premier budget primitif de l'établissement est arrêté par les membres fondateurs, sur proposition du président élu dans les conditions prévues à l'article 21 ci-dessus.

Article 23

Jusqu'à la première élection des membres mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 7, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres mentionnés aux 1°, 2° et 3° de cet article et adopte le règlement intérieur dans un délai de quatre mois.

En application de ce règlement intérieur, le président élu dans les conditions prévues à l'article 21, organise les élections des membres mentionnés aux 4o, 5o et 6o de l'article 7, dans un délai maximum de six mois à compter de l'adoption du règlement intérieur.

Les membres élus mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 7 siègent dès leur élection ; leur mandat prend fin à la même date que celui des membres mentionnés aux 2o et 3o de ce même article.

III. LES PROJETS PEDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES DU PRES UNIVERSITE PARIS CITE

La justification principale de la constitution d'un PRES est donnée par le déroulé de l'acronyme : « Pôle d'Enseignement Supérieur et de Recherche ». Dans le cas présent, sa forme juridique sera celle d'un Etablissement Public de Coopération Scientifique. Il s'agit donc d'abord, dans une entreprise de cet ordre de tirer le bénéfice maximal d'une coopération accrue dans les domaines de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique. Tout dans un PRES se doit d'être subordonné à ces priorités. Le souci essentiel d'une amélioration de la vie étudiante est une des conditions de la qualité de la formation et de l'épanouissement des jeunes.

Les établissements partenaires du PRES « Université Paris Cité » sont convaincus du considérable potentiel d'enrichissement de leurs activités de formation et recherche offert par leur union. Ils en donnent ici quelques exemples :

III.1 BIOLOGIE MEDECINE

En biologie-médecine, parmi les nombreux sujets de coopération entre les universités Paris Descartes et Paris Diderot, le PRES Paris Cité a décidé de mettre en exergue deux domaines où le regroupement des forces des deux universités permet de faire émerger deux ensembles hautement compétitifs au niveau national et même européen. Ce sont d'une part le médicament et la toxicologie, d'autre part l'hématologie et la cancérologie. Les universités Paris Descartes et Paris Diderot proposent

ainsi deux opérations dans le cadre du plan campus présenté par le PRES « Université Paris Cité » : l'une centrée sur la Faculté de Pharmacie, avenue de l'Observatoire, qui deviendra ainsi le "**Campus parisien des sciences pharmaceutiques**", l'autre centrée sur l'Institut d'Hématologie de l'Hôpital St Louis, qui deviendra le "**Campus Paris Descartes Diderot d'hématologie et de cancérologie**".

Campus parisien des sciences pharmaceutiques : Institut du médicament toxicologie chimie environnement

L'Université Paris Descartes a depuis longtemps privilégié le développement d'un axe de recherche sur le médicament qui regroupe la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, la faculté de médecine et l'UFR biomédicale des Saints-Pères. Celui-ci s'appuie sur des laboratoires de grande qualité et sur l'école doctorale médicament (de la molécule à la clinique) créée à la fin des années 90 par le Professeur Bernard Roques.

Une réflexion très riche au sein d'un groupe disciplinaire dédié « Médicament Toxicologie » a permis d'élargir cet axe de recherche à toute la chimie du vivant, à la toxicologie de l'environnement et de prendre en compte l'aspect réglementaire, la sécurité sanitaire et le droit des produits de santé. L'institut regroupera un vaste réseau de laboratoires implantés à Paris Descartes ou à Paris Diderot, alliance unique dans ce domaine de recherche.

La recherche sur le médicament sera majoritairement localisée sur **le campus des sciences pharmaceutiques**, projet immobilier de réhabilitation profonde de la faculté de Pharmacie de l'avenue de l'observatoire. Sur ce site sera implanté un centre de dimension et de compétitivité internationale dédié aux aspects chimiques, biologiques et toxicologiques de l'innovation thérapeutique, mais aussi aux sciences pharmaco-techniques. La rénovation du campus lui permettra d'être au cœur de l'animation de l'IUMTCE, Institut Universitaire Descartes Diderot « Médicament – Toxicologie – Chimie – Environnement » qui sera dirigé par un de ses professeurs.

Ce consortium s'appuiera sur des plateformes technologiques performantes et originales :

- ⇒ Cristallographie et biologie structurale des macromolécules pour la recherche de nouvelles cibles thérapeutiques (campus pharmacie) ;
- ⇒ Spectromètre de masse et analyse métabolomique pour la recherche des bio marqueurs d'efficacité et de toxicité des molécules thérapeutiques ou environnementales (campus pharmacie) ;
- ⇒ Cyclotron implanté sur le campus Saint-Louis pour développer une recherche en radiochimie, créer de nouveaux traceurs pour l'imagerie TEP et de nombreux concepts de radiothérapie en collaboration avec le campus pharmacie.

La recherche de l'IUMTCE s'enrichira de partenariats avec le CEA et avec l'industrie chimique et pharmaceutique, elle sera soutenue par le CNRS et l'Inserm. Il existe également un lien fort avec la recherche clinique favorisé par le statut hospitalo-universitaire des disciplines pharmaceutiques. Des projets ambitieux de recherche « translationnelle » sont mis en place, notamment avec l'hôpital européen Georges Pompidou, pour les médicaments antithrombotiques et la pharmacogénétique ; à l'hôpital Fernand Widal pour la toxicologie ; à l'hôpital Saint-Louis pour la radiochimie et la radio pharmacie ; à l'hôpital Necker pour les biothérapies.

Dans le futur, une politique active de partenariats avec le privé, de créations d'entreprises, si opportun, sera poursuivie.

Campus Descartes Diderot d'Hématologie/Cancérologie

L'hématologie, modèle pour la cancérologie, a préfiguré la recherche translationnelle d'aujourd'hui qui jette des ponts entre la recherche et la demande sociétale. Par la génomique et l'imagerie fonctionnelle des cellules tumorales et l'analyse des liens qui l'unissent au patient, l'hématologie oncologie vise à prédire, prévenir, dépister et traiter les malades d'une façon personnalisée.

Le centre historique de l'hématologie en France est situé sur le campus de l'hôpital Saint-Louis où les professeurs Jean Bernard et Jean Dausset ont réussi à implanter il y a 50 ans un institut de recherche fondamentale et appliquée (L'Institut Universitaire d'Hématologie, IUH) situé à proximité immédiate des services hospitaliers. Au sein de l'Université Denis Diderot, l'IUH, siège d'une école doctorale et de cursus européen d'enseignement, s'est consacré à l'enseignement et à la recherche en hématologie-oncologie et a développé ses laboratoires, plateformes technologiques et services sur plus de 12000 m² avec l'INSERM, le CNRS, le CEA, l'AP-HP et des partenaires privés.

Peu à peu, **d'autres grands centres hospitalo-universitaires d'hématologie se sont ouverts sur la région parisienne et sur le territoire national.** La plupart de ceux qui ont continué à associer recherche clinique scientifique et recherche fondamentale, ont été créés par des élèves de Jean Bernard. C'est le cas dans la région parisienne sur les sites de l'hôpital Cochin puis de l'hôpital Necker. Dans le domaine de la cancérologie, les équipes de recherche de « Paris Centre » se retrouvent, à l'IUH sur le campus Saint-Louis, premier site de recrutement en hématologie-oncologie de l'AP-HP, mais aussi à Paris Descartes à l'Institut Cochin à l'HEGP, à la faculté de pharmacie, à l'IFR des Saints-Pères et à l'Institut des Cordeliers. Ainsi les équipes de l'Institut Universitaire d'Hématologie de Saint-Louis, de l'Institut Cochin et de l'Institut de Recherche Necker Enfants Malades constituent un ensemble leader en hématologie-oncologie au niveau européen.

Concertée avec la Ville, l'AP-HP, les organismes nationaux de recherche et l'industrie privée, la rénovation des bâtiments de recherche et d'enseignement de l'IUH s'inscrit dans la dynamique du « Campus Saint-Louis » consolidée par l'implantation du cyclotron de l'AP-HP. Elle permettra au siège du consortium 'Diderot Descartes d'Hématologie et de Cancérologie' de remplir ses missions de coordination. Le consortium proposera des programmes communs d'enseignement et de recherche aux guichets régionaux, nationaux et internationaux. Il harmonisera ses plateformes technologiques réunies en réseau visible et lisible à travers un portail commun. La gouvernance de l'IUH s'ouvrira à l'Université Paris Descartes en accueillant son Vice-président recherche au sein de son conseil.

En matière de formation, seront privilégiés les doubles cursus médecine ou pharmacie/sciences politiques, droit, sciences, humanités et économie de la santé. Le programme doctoral en biologie santé qui unit toutes les écoles doctorales des deux établissements et ce domaine sera poursuivi et amplifié.

III.2 SANTE ET SOCIETE

A. Formations des médecins et pharmaciens

Au niveau du 1^{er} cycle (P2/-D)

Un nombre croissant d'universitaires et de praticiens déplorent la faible ouverture des études médicales sur les sciences humaines et sociales, notamment en première année (P1). Face à ce constat, la Faculté de Médecine Paris Descartes et Sciences Po se proposent d'unir leurs forces et leurs compétences respectives afin de créer un cursus innovant proposant aux étudiants en médecine de Paris Descartes (à partir du niveau P2) un complément de formation pluridisciplinaire (économie, droit, histoire, sociologie, science politique), fondamentale et méthodologique dans une perspective internationale, assuré en partenariat avec l'ensemble des membres du PRES en économie, droit, histoire, sociologie et sciences politiques. Ce dispositif s'étendra rapidement, après une première phase d'essais aux étudiants en médecine de Paris Diderot.

Le cursus serait organisé en 6 semestres, les deux derniers semestres se déroulant dans une Université étrangère (« *junior year abroad* », obligatoire à Sciences Po), ce qui suppose que les étudiants optent pour une année de césure au niveau D1. Les étudiants seraient sélectionnés sur dossier, conjointement par les équipes pédagogiques responsables du programme au sein des deux universités sur dossier puis entretien.

Au niveau Master (après le concours d'internat)

a) [Accès direct d'étudiants en médecine aux Masters de Sciences Po et au Master international de santé publique \(Master of Public Health, MPH\) de l'EHESP.](#)

Un tel accord permettrait de dispenser les étudiants en médecine de Paris Descartes et Paris Diderot ayant passé le concours d'internat des épreuves d'admissibilité au niveau Master de Sciences Po et de l'EHESP. La sélection se ferait en deux temps, sur dossier puis entretien, et se fonderait principalement sur les critères d'évaluation suivants : sérieux de leur projet professionnel, leur motivation et leur ouverture d'esprit. Pour mémoire, Sciences Po a déjà noué de nombreux accords similaires¹, principalement avec des écoles d'ingénieurs.

Selon leurs aspirations et leur projet professionnel, les étudiants sélectionnés pourraient alors s'orienter vers le Master recherche ou l'un des 15 Masters professionnels de Sciences Po ou le MPH de l'EHESP, qui combinent chacun formation intellectuelle fondamentale, enseignements de spécialisation, pratique intensive des langues étrangères et stages professionnels et permettent d'approfondir les connaissances et les expériences pour entrer avec succès sur le marché du travail.

¹ l'ENS Cachan ; l'ENS-LSH ; l'Ecole des Chartes ; l'ENSAE, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de Paris (ESPCI) ; Supélec, les six Ecoles Centrale ; Telecom Paris, l'Ecole nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et de Télécommunications (ENSEEIHT) ; l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques avancées (ENSTA) ; l'Ecole de Ponts et Chaussées (ENPC).

b) *Projet de formations communes Paris Descartes – Paris Diderot – Sciences Po - EHESP*

En France, contrairement aux Etats-Unis, la Santé Publique est une discipline récente, peu valorisée au sein des études de médecine. L'objectif de la création en ce domaine de Masters mutualisés, permettant une double diplômation entre les établissements, vise à offrir une formation pluridisciplinaire au niveau Master aux métiers de la santé publique, centrée autour de quatre axes principaux : « droit et santé » et « économie et politique de la santé », épidémiologie et recherche clinique et « management et santé » afin précisément de contribuer à revaloriser dans notre pays les problématiques de santé publique.

A l'heure où l'évolution des systèmes d'assurance maladie et le développement des politiques publiques de santé ne cessent d'avoir une influence sur la pratique des professionnels de santé, ce projet permettrait notamment d'envisager :

- **un Master « *Systèmes et politiques de santé* »** et un **Master « *management de la santé* »** offrant aux étudiants des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques de Paris Descartes et Paris Diderot, la possibilité de suivre un double parcours dont les enseignements seraient dispensés par des enseignants des différentes disciplines, membres de la chaire santé de Sciences-Po, du CAPPs, du Département des Sciences sociales et des comportements et l'Institut du management de l'EHESP, de l'Institut Droit et Santé ou de l'Université Paris Diderot.
- **un double-diplôme de Master « *Droit et politiques de santé* »** commun à Sciences Po et à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes et à l'EHESP (Chaire de droit et d'éthique en santé), dans le cadre du prochain quadriennat de Paris Descartes.
- **une mutualisation accrue des enseignements** actuellement dispensés sera par ailleurs recherchée par les équipes enseignantes de la chaire santé de Sciences-Po, du CAPPs et de la Chaire de droit et d'éthique en santé de l'EHESP, de l'Institut Droit et Santé de l'Université Paris Descartes ou de l'Université Paris Diderot afin de proposer un tronc commun de formation sur les questions de santé (droit, économie, politiques sanitaires et sociales, santé publique, sociologie, management des établissements, épidémiologie).

B) *Création d'un Pôle d'envergure internationale sur l'axe droit et santé*

En permettant d'adosser la recherche juridique des quatre établissements (universités Paris Descartes et Paris Diderot, Sciences Po et l'EHESP) à l'une des communautés de recherche en santé parmi les plus considérables et interdisciplinaires en Europe, la création du PRES « Université Paris Cité » fournit l'occasion d'un pôle fort et d'une grande visibilité tant au niveau européen qu'international sur l'axe « Droit-santé ». L'interface droit-santé est de manière évidente un axe de recherche parmi les plus porteurs pour *la visibilité européenne et internationale* des établissements comportant des unités de recherches. La demande sociale pour ce type de recherche est avérée aussi bien aux Etats Unis qu'en Chine (Université Tsinghua) et en Inde (Tata Institute).

La complémentarité des différents établissements impliqués dans le projet de PRES constitue en effet un atout remarquable, et s'est d'ores et déjà traduite par la réalisation d'un certain nombre d'actions essentielles aussi bien en termes de formation que de recherche. Sciences Po est un pôle naturel d'analyse de la dimension politique des questions de santé compte tenu de sa vocation de réflexion sur les politiques globales ; l'Université Paris Diderot est engagée sur une réflexion Droit et Sciences ;

l'Université Paris Descartes, forte d'un pôle médical exceptionnel et d'une Faculté de Droit, a développé une approche globale du droit de la santé et de l'assurance maladie. Enfin l'EHESP développe, depuis sa création, une politique de grand établissement en matière de formation et de recherche en santé publique et management de la santé. Il ne s'agit donc pas d'un rapprochement artificiel mais bien au contraire de l'institutionnalisation d'une réalité matérialisée depuis plusieurs années. Ce projet aurait donc pour objet de la rendre visible et de lui donner un nouvel essor.

Outre les nouvelles formations de Master évoquées plus haut, ouvertes au delà des seuls professionnels de santé, le projet Université Paris Cité permettrait de développer une recherche pluridisciplinaire sur les questions de santé bénéficiant des capacités de recherche des quatre partenaires. Il permettrait en particulier de consolider une démarche associant systématiquement des juristes, des économistes et des professionnels de santé, afin de développer une méthodologie mixte d'analyse des politiques de santé et du fonctionnement du système de santé.

Le projet de PRES offrira l'opportunité de créer un « *think tank* » dédié à l'axe Droit et Santé, auquel seraient associés les chercheurs étrangers européens, américains, chinois avec lesquels l'Institut Droit et Santé, la chaire santé et les équipes de l'EHESP entretiennent des collaborations étroites. De même, les liens noués avec les associations de patients et d'usagers du système de santé comme avec les organisations professionnelles devraient conduire à la réalisation de travaux sur l'évolution du système de santé, de son organisation et du rôle de ces acteurs.

III.3 LE CENTRE DE SANTE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DIEU DE PARIS

Un hôpital universitaire de santé publique de réputation internationale (Cf. Annexe 8)

L'Hôtel Dieu de Paris doit être rénové pour poursuivre sa mission hospitalière (coût estimatif des travaux de l'ordre de 250 millions d'euros). Même ainsi, cependant, ses caractéristiques ne sont pas favorables à ce qu'il continue à être un hôpital hébergeant des malades. Néanmoins, il n'est pas question d'en remettre l'existence en question, son histoire, sa centralité parisienne en faisant un lieu essentiel des activités de santé de la capitale. En conséquence les partenaires de Paris Cité, conjointement avec l'AP-HP, entendent proposer un futur ambitieux pour ce site, s'inscrivant pleinement dans la dynamique du campus et lui permettrait de bénéficier du potentiel exceptionnel de cet hôpital universitaire de santé publique.

Il s'agit en effet de réunir au sein de l'Hôtel Dieu de Paris, sur le plus ancien site hospitalier de Paris et d'Europe occidentale, des activités de médecine préventive et de santé intergénérationnelle, des activités d'épidémiologie et de recherche clinique, des laboratoires de recherche dédiés aux déterminants la santé, d'équipes travaillant en management de la santé, droit et économie de la santé et en analyse des programmes et politiques de santé ainsi que les activités de soins de l'Hôtel Dieu. Cette réunion de fonctions de recherche, d'études et d'évaluation en santé publique, de prévention, de promotion de la santé, de soins de proximité et de haute technicité constituerait une innovation remarquable susceptible de préfigurer l'évolution de l'organisation sanitaire. En outre, l'un des volets essentiels du projet pourrait contribuer à l'indispensable renforcement de la lutte contre **la dégradation inquiétante de la santé de la population étudiante.**

Au travers de ce projet, l'Hôtel-Dieu deviendrait un centre d'excellence de la santé publique internationale. L'Université Paris Descartes et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris proposent un

projet médical attractif pour y dispenser avec leurs partenaires [Sciences Po, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)] un enseignement européen de très haut niveau et de grande qualité, notamment en épidémiologie et recherche clinique, politiques de santé et sciences sociales en santé, *management* de la santé, santé et environnement, santé et travail, sciences infirmières. Ainsi conçue, cette institution originale permettra un véritable décloisonnement de la médecine de soins, des activités de recherche, prévention, dépistage, promotion et éducation à la santé comme des équipes spécialisées en *management* et analyse des programmes et politiques de santé.

III.4 LANGUES ET CIVILISATIONS

L'INALCO ouvrira ses portes, en 2011, rue des Grands Moulins, à proximité immédiate du campus Paris Diderot. Les collaborations entre ces deux établissements sont logiques et déjà actives. Les trois UFR : Langues et Civilisations de l'Asie Orientale (LCAO), Linguistique, et Géographie, Histoire, Sciences sociales (GHSS) de l'Université Paris Diderot entretiennent depuis plusieurs années des liens scientifiques en recherche et formation avec l'INALCO. Les synergies seront renforcées par l'ouverture concomitante de la BULAC (actuellement GIP Bibliothèque des Langues et Civilisations) dans le bâtiment qu'elle partage avec l'INALCO. Un Centre de recherches, pôle d'excellence en langues, civilisations et linguistique, complètera le dispositif dans une seconde tranche de travaux sur le site (ouverture prévue 2013 ou 2014). Le site élargi sera alors un grand pôle de recherches de dimension internationale, s'adossant à un pôle majeur de ressources documentaires sur le site élargi, avec les Bibliothèques centrale et spécialisées de Paris Diderot, la BnF, l'antenne BnF de l'Inathèque, etc. Sciences Po développe de son côté de nombreux enseignements dans les champs de la géopolitique et de l'étude des civilisations. L'Université Paris Descartes mène des recherches et dispense un enseignement en ethnologie – anthropologie, en particulier en collaboration avec l'Institut de Formation et Recherche pour le Développement et la Solidarité Internationale, et les juristes de sa faculté de droit proposent un Master « culture juridique européenne ».

III.5 LA FORMATION TECHNOLOGIQUE

Le PRES, et en particulier les universités Paris Descartes et Paris Diderot sont en position privilégiée pour fortifier la filière technologique universitaire déjà existante. En effet, Paris Descartes a un important IUT d'environ 2700 étudiants ; Paris Diderot prévoit d'accueillir environ 750 étudiants dans son IUT. Des licences professionnelles ou générales des deux établissements, préparées dans les UFR ou les IUT, peuvent aboutir à une nouvelle école PolyTechnique Descartes Diderot délivrant des diplômes d'ingénieur à bac + 5 et construite sur le territoire Grands Moulins-Paris Est-Ivry. Cette école fera appel aux compétences des 6 UFR de Sciences de Paris Diderot ainsi qu'à ses UFR de langues. La participation de l'UFR de Pharmacie Paris Descartes est envisagée dans le domaine des biotechnologies.

L'accès à l'école PolyTechnique Descartes Diderot sera ouvert aux étudiants de nombreuses filières de licence des deux universités, au travers de passerelles multiples et de classes préparatoires à cette école polytechnique universitaire ainsi qu'aux autres, existant sur le territoire national.

III.6 AUTRES PROJETS DE FORMATIONS COMMUNES

III.6.1. Projets communs dans le domaine juridique

Le PRES permettra plus précisément à Sciences Po et à la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes de collaborer sur un certain nombre de projets.

Outre l'axe droit-santé publique dans lequel les collaborations entre ces deux établissements reposent sur une synergie existante qui sera renforcée par la mise en commun de cours entre la filière santé du *Master of Public Affairs* et les Masters santé de la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes pouvant conduire à la création d'un double diplôme Sciences Po –Université Paris Descartes, l'offre de formation commune aux deux établissements sera enrichie.

Ainsi, Sciences Po délivre actuellement différents Masters et abrite différentes chaires qui se situent sur des axes identiques ou complémentaires aux formations et diplômes mis en œuvre par la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes. Cette complémentarité pourrait permettre une mutualisation, une diversification et un enrichissement des formations existantes.

A ce titre, Sciences Po et la Faculté de droit forment tous deux des étudiants qui se destinent à la carrière d'avocats ou de magistrats. Une véritable synergie complémentaire entre le Master carrières judiciaires de Sciences Po et l'IEJ sera construite. Ainsi, les étudiants de Sciences Po pourront s'inscrire à l'IEJ de Paris Descartes pour y préparer l'examen d'entrée à la profession d'avocat (CRFPA). Les étudiants qui présentent le concours d'entrée à l'ENM pourront le faire, d'une part dans le cadre du Master carrières judiciaires, d'autre part dans celui de l'IEJ qui aura mutualisé certains enseignements avec le Master carrières judiciaires.

L'offre de formation pourrait également être mutualisée dans d'autres domaines. Ainsi, l'axe développement durable pourrait donner lieu à la construction d'un Master délivré sous le double sceau de Sciences Po et de l'Université Paris Descartes. Cette thématique est une illustration particulièrement intéressante des synergies pouvant naître de la collaboration entre les établissements du PRES. En effet, ce diplôme serait construit sur un socle d'enseignements faisant essentiellement appel à trois types de compétence : les aspects scientifiques du développement durable, la politique du développement durable et le droit de l'environnement et du développement durable.

Un deuxième axe privilégié réside dans la collaboration entre les Masters de droit des affaires internes et internationales, le Master de droit des obligations de Paris Descartes et le Master de droit économique de sciences Po. Des parcours de reconnaissance et de mutualisation d'ECTS pourront être envisagés. Il en sera de même sur l'axe "nouvelles technologies".

Un troisième axe conduirait à une réflexion de mutualisation d'enseignements au niveau du *Master of Public Affairs*. Ainsi, les enseignements de droit fiscal dispensés au sein de l'Université Paris Descartes pourraient également bénéficier aux étudiants de Sciences Po avec une reconnaissance d'ECTS et inversement certains modules d'enseignements du *Master of Public Affairs* pourraient être proposés aux étudiants des Masters de droit public de l'Université Paris Descartes.

Des enseignements juridiques dispensés par les enseignants de la Faculté de Droit de l'Université Paris Descartes viendront compléter le Master de Sciences Po de Stratégie territoriale et urbaine et également, sur le point plus particulier de l'aspect financement de projets, les enseignements actuels du Master International Business de Sciences Po

Les deux établissements disposent également de formations dédiées à la préparation des concours administratifs qui pourraient donner lieu à des actions complémentaires et, pour partie, communes.

Sur l'ensemble de ces formations, il sera envisagé dans le cadre du prochain quadriennat de construire des double- diplômes Sciences Po-Faculté de droit de l'Université Paris Descartes.

Outre, les aspects de formation, une réflexion méritera également d'être engagée sur la possibilité de développer des axes de recherche offrant là encore des synergies complémentaires, dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité, des mutations contemporaines du droit public...

Enfin, si l'école doctorale de la Faculté de droit est l'un des membres du réseau de l'école doctorale de l'EHESP, plus généralement dans le cadre du PRES, les écoles doctorales des établissements partenaires pourront mutualiser des enseignements de leurs différentes formations.

III.6.2. Sociologie et Sciences Sociales

Parmi les cinq établissements du PRES, quatre offrent des cursus complets en sociologie et en sciences sociales (Paris Descartes, Paris Diderot, Sciences Po) ou des formations comportant des enseignements significatifs dans ces domaines disciplinaires (EHESP).

Sociologie des sociétés contemporaines. La sociologie est incontestablement le dénominateur commun le plus fort : cette discipline est fortement représentée dans chacun de ces quatre établissements.

Du point de vue des cursus disciplinaires, la proximité est tout particulièrement forte entre l'Université Paris Descartes et Sciences Po. Le rapprochement de ces deux établissements permettra de mutualiser des enseignements de Master afin d'élargir les offres de formation, à la fois dans le domaine des méthodes et techniques et dans celui des spécialisations thématiques. Au-delà de la mutualisation, ces rapprochements permettraient de renforcer les compétences communes aux deux établissements (méthodes quantitatives, stratification sociale, santé, éducation...) et de les enrichir par les compétences spécifiques à chaque établissement (famille, ville, organisation et action politique, consommation, méthodes d'observation...). Ce rapprochement des formations va de paire avec une collaboration dans le domaine de la recherche.

Au sein de leurs écoles doctorales, l'Université Paris Descartes et Sciences Po ont également mis en œuvre des politiques proches : favoriser l'accueil des doctorants dans les laboratoires ; dispenser une formation technique et théorique aux doctorants ; organiser des séminaires de recherche associant les doctorants. L'école doctorale « SHS » de l'Université Paris Descartes comme la formation doctorale « Sociologie » de Sciences Po vont mutualiser certaines formations ouvertes à leurs doctorants (les ateliers d'apprentissage des méthodes de la recherche et des techniques professionnelles) ainsi que leurs séminaires doctoraux. Le réseau doctoral de l'EHESP viendra renforcer ce dispositif.

Dans le domaine spécifique de la santé, les forces d'enseignement et de recherche de Paris Descartes (CERLIS, CESAMES, CERSES) et celles de Sciences Po (CSO, CEVIPOF) sont renforcées par celles de l'EHESP (CAPPS, CI2R et SOLO). La sociologie et plus largement la formation en sciences sociales développée aussi bien à Paris Descartes, à Sciences Po qu'à l'EHESP contribue à éclairer les enjeux, les pratiques et les politiques de santé et de santé publique : analyse des comportements de

santé ; sociologie de la maladie et des malades ; étude des maladies chroniques et des soins de longue durée sociologie des professions et des organisations de santé ; analyse des risques sanitaires et de leur régulation ; sociologie des décisions médicales et éthique...

Les possibilités de collaboration avec l'Université Paris Diderot sont également nombreuses : cette Université propose des spécialités venant compléter les domaines peu couverts par Sciences Po ou Paris Descartes (« Genre et développement », « Sociologie clinique et psychosociologie »...).

Au total, la convergence des traditions et des forces des départements ou des équipes de sociologues de ces quatre établissements donnera au PRES une place et une légitimité de premier plan dans la recherche sociologique sur l'éducation, la santé, la famille, le politique, la ville, la stratification sociale, les organisations... Le PRES constituerait l'un des tous premiers pôles de recherche et d'enseignement en sociologie en France et en Europe.

III.6.3. « Area Studies » : Relations internationales, anthropologie, développement

L'étude des « *area studies* » et des enjeux qui y sont associés constitue un autre dénominateur important de Paris Descartes, Paris Diderot et Sciences Po. La complémentarité avec l'INALCO en ces domaines n'a pas encore été explorée en détail mais apparaît évidente. Les chercheurs du Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po (CERI) abordent des thèmes qui sont au cœur de la recherche sur l'international : la mondialisation, les intégrations régionales, les nouvelles formes de conflit, les processus de démocratisation, le développement, les migrations, les nationalismes, les identités... Ces thèmes sont également ceux des anthropologues de Paris Descartes et de Paris Diderot (spécialité « Migrations et relations interethniques » du Master), des démographes du développement de Paris Descartes (spécialité « expertise en population et développement » du Master, CEPED), de philosophes ou historiens de Paris Diderot (Master « Histoire et Civilisations comparées », Spécialité « Histoire des mondes : Afrique, Amérique latine et Asie »), de géographes de Paris Diderot, et des spécialistes en histoire, sociologie, économie d'Asie Orientale (UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale, Master « Asie Orientale », parcours « histoire et sciences sociales ») de l'Université Paris Diderot. Sur ces questions des « *area studies* », l'EHESP peut apporter ses compétences en santé internationale et projets de développements.

La complémentarité entre quatre établissements du PRES est patente. L'accès croisé aux programmes d'enseignement permettra notamment de mettre en valeur le rapport au terrain, le recours aux sources primaires en langues vernaculaires, la prise en considération de l'historicité propre des sociétés, et la relativisation des approches globalisantes. La coopération sera particulièrement fructueuse en ce qui concerne le problème des identités culturelles dans la tourmente de la mondialisation ; la violence du politique ; les manipulations du religieux ; les conflits interethniques ; l'anthropologie des déplacements, des conflits exilaires et post-exilaires et des routes diasporiques ; la circulation des savoirs entre le Nord et le Sud ; les enjeux démographiques du développement et des migrations...

III.6.4. Science politique, anthropologie politique, pensée politique et histoire des idées, philosophie politique

L'étude du « politique » est présente dans quatre établissements du PRES, sous des formes différentes : la science politique à Sciences Po (formation doctorale « science politique ») et de façon plus mineure à Paris Descartes (Master « culture juridique européenne »), l'anthropologie politique à

Paris Descartes (Master de sciences de la société, spécialité « Ethnologie »), la pensée politique et l'histoire des idées (Sciences Po), la philosophie politique à Paris Descartes (Master de sciences de la société, spécialité « théorie de la société ») et Paris Diderot (spécialité « sociologie et philosophie politique », EA « Centre de Sociologie des Pratiques et des Représentations Politiques »), l'analyse des politiques publiques à l'EHESP. Les disciplines et formations impliquées sont très différentes mais leur intérêt partagé pour le « politique » donne tout son sens à des rapprochements, sous la forme de mutualisation d'UE, d'enseignements d'ouverture, de séminaires communs, de programmes transversaux de recherche.

III.6.5. Créer des classes préparatoires au sein de l'Université

Sur le plan de l'offre de formation au niveau Licence, la constitution du PRES Université Paris Cité doit permettre de multiplier les passerelles entre le système des grandes écoles et celui des universités, que ce soit au niveau du concours d'entrée dans ces grandes écoles, concours actuellement réservé aux classes préparatoires scientifiques, littéraires ou commerciales, ou bien au niveau de l'entrée sélective en Master de ces mêmes grandes écoles. Cette innovation pédagogique majeure doit ainsi permettre d'accroître fortement l'attractivité des premiers cycles universitaires des établissements partenaires.

Intégrées à un ensemble universitaire pluridisciplinaire de premier plan, ces classes préparatoires auront pour vocation d'être très largement ouvertes aux établissements d'enseignement secondaire de la Région Ile de France. Elles permettront également de guider la réorientation éventuelle de certains élèves vers les cursus de Master. Enfin, tout en offrant des prestations pédagogiques et scientifiques de tout premier plan, ces classes préparatoires universitaires auront pour ambition de défendre et promouvoir la mixité sociale de leurs élèves ; afin d'attirer des étudiants de tous horizons intellectuels, sociaux, culturels et géographiques.

A. Au niveau de l'entrée en licence

Au niveau de l'entrée en 1^{ère} année des grandes écoles

L'Université Paris Diderot prépare actuellement aux concours d'entrée de plusieurs Grandes Ecoles scientifiques (Agro-Véto et ENSI) *via* des parcours adaptés au sein de cursus de Licence. Le format de ces enseignements de préparation aux concours, de type « prépas intégrées », diffère sensiblement de celui des filières « généralistes » en particulier en raison du caractère sélectif du recrutement des étudiants.

Classe préparatoire aux concours d'entrée ENS et Sciences Po

L'Université Paris Diderot propose la création d'une filière de type « hypokhâgne/khâgne » préparant au concours d'entrée de type B/L (Sciences sociales) des ENS ainsi qu'à celui de Sciences Po. Ce projet s'appuie sur le potentiel important de Paris Diderot dans les domaines des Lettres, Langues et Sciences humaines, mais également en Sciences (épreuve de mathématiques). Cette filière pourrait aussi s'enrichir de la participation d'enseignants issus d'établissements partenaires du PRES. Dans cette perspective, il peut être envisagé de proposer l'ouverture d'une classe (30 étudiants) de cette filière à l'horizon de la rentrée 2010, voire de deux classes en 2012.

Classe préparatoire aux concours d'entrée du réseau Polytech

Dans le cadre du plan quadriennal 2009-2012, l'Université Paris Diderot, en collaboration avec l'Université Paris Descartes, a souhaité ouvrir dès la rentrée 2009 une nouvelle filière de formation dans le domaine des Sciences de l'ingénieur. Ce projet s'inscrit dans la perspective de création d'une Ecole Polytechnique Universitaire Descartes Diderot et de sa reconnaissance par la Commission des Titres d'Ingénieur à l'horizon 2010. Ce projet s'appuie notamment sur les forces considérables de l'Université Paris Diderot dans le domaine des sciences de la matière, de l'informatique et des mathématiques ; mais bénéficiera également de l'apport des autres partenaires, en particulier dans le domaine des biotechnologies de l'UFRT de pharmacie Paris Descartes. Cette Ecole d'Ingénieur sera en mesure d'accueillir des étudiants issus des traditionnelles Classes préparatoires aux Grandes Ecoles. L'Ecole recrutera également ses étudiants à partir d'une filière de préparation mise en place dès la rentrée 2009 (une classe de 30 étudiants) sous la forme d'un parcours spécifique de la Licence de Sciences exactes. Cette préparation, outre l'intégration à Ecole Polytechnique Universitaire Descartes Diderot, permettra de préparer l'ensemble des concours d'entrée du réseau Polytech des Ecoles Polytechniques Universitaires françaises. Des passerelles entre les IUT Descartes et Diderot d'une part, cette école Polytech, d'autre part, seront aménagées.

B. Au niveau de l'entrée en Master

Il est envisagé dans le cadre du PRES de créer des programmes qui prépareraient, entre autres débouchés, les étudiants aux procédures de sélection en cycle Master des Grandes Ecoles de commerce et d'ingénieurs. La mutualisation de compétences réalisée au sein du PRES permettrait en effet aux établissements partenaires d'initier en commun des projets innovants au niveau Licence, avec pour ambition d'attirer en son sein des étudiants qui, visant les Grandes Ecoles, excluent d'emblée de passer par un premier cycle universitaire et choisissent de faire une classe prépa dans un lycée.

Ces formations permettraient de valoriser le potentiel spécifique et unique des universités, comparé au CPGE traditionnelles des lycées : une pédagogie qui s'enracine dans la recherche contemporaine ce qui permet tout naturellement d'offrir aux étudiants de travailler sur des projets novateurs au contact des meilleurs chercheurs.

Ces formations seraient notamment diplômantes (soit sanctionnée par une licence, ou bien un DU portant le grade de licence) et sélectives (à l'instar des classes prépa dans les lycées). Les étudiants visés se destinant d'emblée à des études longues (de niveau Master), le contenu de la licence serait également généraliste et non professionnalisant. La préparation ciblée à des concours spécifiques viendrait ici remplacer ce qui dans une licence classique correspond aux programmes d'insertion professionnelle ; ces derniers étant reportés au niveau Master.

Elles intégreraient un séjour académique et/ou un stage à l'étranger pour les étudiants français afin de les ouvrir sur d'autres pratiques pédagogiques. Réciproquement ces formations seront ouvertes à l'international et accueilleront des étudiants et des enseignants étrangers impliqués dans des licences ouvertes sur la recherche (de type "*Undergraduate Research Opportunity Program*"). Des formations en langue seront offertes pour faciliter ces échanges et les cours et les tutorats seront donnés dans la langue qui maximise les échanges.

Comme dans certaines filières sélectives des meilleures universités mondiales, une forte proportion (de l'ordre de 30%) du temps sera consacrée à une pédagogie par projet. En particulier, les étudiants seront invités à développer des projets de recherche tant dans les laboratoires privés que publics et à participer à des compétitions internationales étudiantes où la France, est trop peu souvent représentée. A cette fin, l'équipe enseignante issue des différents partenaires du PRES « Université Paris Cité » suivra des formations au contact des meilleurs spécialistes mondiaux ayant développé de tels enseignements et des tutorats inspirés du modèle « Oxbridge ».

III.6.6. La formation continue

Tous les établissements du PRES sont bien entendu **actifs dans le domaine de la formation continue, tout au long de la vie.**

A l'Université Paris Descartes, une équipe d'une trentaine de personnes coordonne une importante activité liée surtout au secteur santé et à l'IUT. L'Université a une offre de plus de 200 DU et DIU, dont 150 dans le secteur Santé. Elle est aussi très active dans la formation en alternance et l'apprentissage. Les ressources propres de cette activité sont de l'ordre de 7 millions d'euros.

A l'Université Paris Diderot, la formation continue en médecine et odontologie est elle aussi très développée, associée à des DU de sciences de la nature, physique, environnement, SHS, langues, lettres, etc. Six personnes animent le service commun de formation continue qui a un chiffre d'affaire de 2,8 millions d'euros.

A Sciences Po, l'activité de formation continue est très intense. Elle est dirigée par un groupe de trente-cinq personnes. Sont proposés, 10 « *Executive Masters* » (par exemple, managements des médias, finance d'entreprise et marchés de capitaux, sociologie de l'association et action dirigeante, gestion et politique de santé ..., des séminaires, cycles d'actualité, et des programmes courts (200/an de 2 à 6 jours).

Cette activité rapporte environ 8 millions d'euros de chiffres d'affaires.

A l'EHESP, sont proposés différents cycles de formation, courts ou longs, « programme standard » ou « sur mesure ».

De plus, l'EHESP prépare aux concours de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière. La formation continue rapporte à l'école 2.2 millions d'euros de fonds propres.

Ce bref survol témoigne de ce que les domaines de collaboration des établissements en matière de formation continue sont réels : santé publique, techniques de santé, gestion des organismes de santé, droit de la santé, gérontologie et handicap, sociologie de l'entreprise et gouvernance, etc.

Un groupe de travail commun sera constitué au sein du PRES pour étudier les possibilités et l'intérêt d'un développement du partenariat en matière de formation continue, dans l'intérêt respecté des partenaires du PRES. Pourraient en particulier être stimulées des actions communes telles la formation à distance, le développement à l'international, la présence commune aux salons... Des Écoles Européennes d'Été pourraient être proposées reposant sur la complémentarité entre les partenaires du PRES.

IV. LES PROJETS TRANSVERSAUX COOPERATIFS

IV.1 DEVELOPPEMENT DE STRATEGIES COMMUNES DE VALORISATION DANS LE CADRE DU PRES

Sur l'ensemble des différents axes de la valorisation (contrats de recherche, brevets, transfert de technologie, création d'entreprise, conseil, etc.). Les partenaires associés dans ce projet de PRES présentent actuellement des atouts et des stratégies de développement qui leur sont propres et qui reflètent leurs spécificités mais qui sont également très complémentaires. La mise en commun des informations, des compétences et des moyens, permettra aux partenaires du PRES de réaliser des progrès très significatifs en matière de savoir-faire, d'efficacité et de visibilité.

Etat des lieux et axes de développement

Sur le **plan du partenariat socio-économique** et des projets R&D européens, plusieurs des partenaires ont des structures dédiées : Paris Descartes a récemment mis en place un SAIC et l'INALCO a inscrit le projet de création d'une telle structure dans son projet quadriennal. L'INALCO dispose à l'heure actuelle d'une cellule de valorisation de trois personnes qui se consacre à l'appui à la réponse aux appels d'offres (français essentiellement) et à l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques. L'Université Paris Diderot dispose d'une structure interne de valorisation « Diderot Valorisation » composée d'une équipe de 8 personnes, gère un total de 120 nouveaux contrats par an. Sciences Po a mis l'accent sur le développement des contrats de recherche européens en créant en 2004 une « Mission Europe de la Recherche » (MER) au service sa communauté scientifique. Le succès de cette opération (22 projets européens en cours, participation au PCN "sciences socio-économiques et humaines") doit servir de modèle et d'appui en termes de savoir-faire à l'ensemble des autres acteurs du PRES. Diderot Valorisation comporte une compétence spécifique (à la fois juridique et scientifique) en matière de protection de la **propriété intellectuelle** (PI), que ce soit la propriété littéraire et artistique (PLA) ou la propriété industrielle (et notamment droit des brevets). Actuellement, l'Université Paris Descartes dispose également de deux chargés d'affaires juridiques au sein de son SAIC.

Le développement du **transfert de technologie** est particulièrement important dans le contexte de l'application de la loi LRU et des recommandations de la commission d'Aubert, dans laquelle il est question de transférer la PI à l'établissement hôte. Aujourd'hui, environ 200 brevets sont actifs en consolidant les activités de Paris Descartes et Paris Diderot, avec une quarantaine de licences d'exploitation. La montée en charge du transfert de technologie nécessitera un effort important de la part des établissements en terme de moyens supplémentaires, afin de s'entourer des compétences indispensables scientifiques, juridiques et économiques, en rapport avec le potentiel de recherche existant au sein des établissements. C'est un domaine où la mutualisation des moyens serait particulièrement importante et efficace.

Le soutien à la **création d'entreprise** est un secteur où les acteurs du PRES disposent de ressources complémentaires. L'association de l'Université Paris-Descartes avec l'incubateur Paris Biotech Santé (PBS) constitue un pôle de tout premier plan en matière de création d'entreprises dans le secteur biotechnologie/biomédical. L'Université Paris Diderot et PBS ont signé un accord de partenariat en 2008, les projets de création d'entreprises issus de l'Université Paris Diderot dans le secteur biotech-santé sont orientés vers PBS. L'Université Paris-Diderot a créé un site d'hébergement d'entreprises : l'Institut Villemin. Le comité de sélection de cette structure associe la direction de PBS. Un travail en commun existe donc déjà depuis 2008 entre les deux universités pour favoriser la création de jeunes entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies et de la santé humaine. Enfin, Sciences Po a développé un incubateur qui accorde une place centrale aux sciences humaines et sociales et qui met particulièrement l'accent sur les services à la personne et sur le développement durable. La complémentarité des différents outils est évidente et leur ouverture réciproque aux différentes universités partenaires du projet serait un atout de poids.

Pour l'activité de consultance, Sciences Po a créé en 2005 une société, « Sciences Po expertise et conseil » (SPEC), qui conçoit et réalise des prestations sur mesure et qui propose d'aider les entreprises, les associations ou les administrations dans leur réflexion stratégique et dans leur prise de décision. Ce type d'activité pourrait être élargi dans le cadre du PRES.

Projets communs dans le cadre du PRES

- 1. Mise en commun des informations et des savoir-faire** via la constitution d'un comité de coordination de la valorisation, regroupant les responsables des différents établissements.
- 2. Mise en place d'une communication institutionnelle** intégrée consacrée à la valorisation du PRES.
- 3. Consolidation des offres de consultance et d'expertise**, en commençant par les secteurs où il existe déjà des liens entre les établissements (économie, sciences humaines et droit).
- 4. L'ouverture des incubateurs existants aux autres établissements**, en fonction des possibilités et des spécificités thématiques de chacun des projets.
- 5. Le renforcement des équipes chargées de la mise en œuvre de l'activité de transfert.** Les universités Paris Diderot et Paris Descartes envisagent de recruter cette année trois scientifiques chargés de la valorisation. Certaines activités seront coordonnées afin de valoriser de manière concertée le portefeuille consolidé de PI. Il existe plusieurs possibilités statutaires pour formaliser à plus long terme ce partenariat (coordination légère, SAIC commun, filiale commune...) ce qui devra être discuté en fonction de l'évolution de l'intégration des moyens.

IV.2 POLITIQUE INTERNATIONALE ET PROMOTION INTERNATIONALE DU PRES

Afin de tenir tout son rang parmi les plus visibles et plus attractifs établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'Europe et du monde, le PRES « Université Paris Cité » mettra en œuvre plusieurs projets originaux.

Le PRES « Université Paris Cité » entend figurer dans le peloton de tête des établissements de l'Union Européenne et du monde. Le PRES « Université Paris Cité » constituera notamment l'un des

premiers (si ce n'est le premier) pôle international à Paris et en France, en accueillant pas moins de 16 000 étudiants étrangers.

La constitution du PRES « Université Paris Cité » permettra d'améliorer l'existant en terme de visibilité internationale, d'accueil des étudiants et des enseignants-chercheurs recrutés à l'échelle mondiale. A cette fin, plusieurs projets communs originaux sont envisagés, allant au delà de la seule promotion internationale du PRES, domaine de compétence spécifique des EPCS.

D'une part, il est envisagé de créer un **site web dédié au PRES** (traduit en 4 langues), dont l'objectif sera de promouvoir l'ensemble des actions mutualisées, notamment les programmes et diplômes communs, et de permettre un échange d'expérience autour des outils d'inscription en ligne et de l'information à l'attention des étudiants étrangers.

Par ailleurs, les partenaires du PRES souhaitent porter en commun un **projet de création d'un site d'accueil pour les enseignants chercheurs et chercheurs étrangers**, dans le cadre de la réaffectation des bâtiments du 2 et du 4 rue de Lille, devant être libérés prochainement par l'INALCO et la BIULO (Sorbonne Nouvelle). Ce nouvel espace serait dédié à l'accueil de doctorants et de chercheurs, en particuliers internationaux, dans le cadre de programmes internationaux mutualisés, et pourrait être mis à la disposition de tous les établissements SHS de Paris.

La création d'un institut des langues et des civilisations, réunissant notamment l'expérience et les compétences en la matière de l'INALCO et de Paris Diderot sera envisagé. Il serait porteur d'un potentiel de formation, de documentation et de recherche sans équivalents au monde dans le domaine des langues et des aires culturelles.

Proposant des cycles de préparation linguistique et culturelle à la mobilité internationale, cette **Maison des langues**, ouverte l'ensemble de l'année, pourrait s'organiser autour de 3 axes : un pôle Français langue étrangère (intégrant des formations de Français sur objectif spécifique) ; un pôle langues étrangères, un pôle langue anglaise ; complété par un pôle de traduction mutualisé au service des communautés de chercheur de l'ensemble des établissements.

Les partenaires du PRES envisagent également la **création d'Ecoles d'été communes**, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, proposant des formations accélérées sur des questions spécifiques et très diversifiées, visant un public mixte de professionnels et d'étudiants, pouvant éventuellement faire l'objet de créditation ECTS, et qui constitueraient à l'évidence de puissants leviers de valorisation des cursus à l'international.

Une **mutualisation accrue des dispositifs d'accueil d'étudiants étrangers**, allant dans le sens d'une meilleure qualité de service apparaît être un objectif logique du PRES. Les universités Panthéon Sorbonne (P1), Paris Descartes et Paris Diderot, réunies au sein de l'alliance Paris Centre Université (PCU) ont déjà organisé un tel dispositif mutualisé (SILC-Stage intensif de langue et civilisation), qui rencontre un réel succès auprès des publics concernés. Un échange d'expérience avec les équipes de Sciences Po, qui a mis en place un programme similaire, le « *Welcome Program* », permettra à terme de diversifier, pour chacun des établissements partenaires, l'offre de formation de ces programmes courts.

Une telle mutualisation doit également être recherchée pour ce qui concerne la problématique du **logement étudiant**, qui constitue de toute évidence un élément essentiel d'attractivité internationale. Une meilleure coordination de l'offre de logement réservée des établissements (dans le cadre d'accords avec la Cité Internationale Universitaire de Paris ou le CROUS) serait notamment recherchée, de même

qu'une mutualisation des dispositifs d'information et d'aide au logement (centralisation des offres, conseils juridiques, etc.), notamment dans le cadre du site Internet du PRES.

Enfin, il est essentiel que le PRES se dote lui-même d'instruments spécifiques qui lui permettent d'articuler sa politique internationale. Dans cette perspective, un **programme commun de bourses d'excellence** du PRES pourrait être créé afin d'attirer les meilleurs étudiants étrangers sur les programmes de formation mutualisés au sein du PRES. De même deux ou trois **chaires de professeurs invités**, pourraient être insérées au cœur des programmes développés en commun par les établissements du PRES.

IV.3 MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORTS

Une coordination des **services de communication** des différents établissements sera recherchée, non seulement afin d'assurer la communication spécifique au PRES, mais aussi pour permettre un échange d'expérience, voire de compétences.

En s'appuyant sur leurs ressources et expériences respectives, les partenaires du PRES s'attacheront à développer des échanges de bonnes pratiques et des synergies autour de **l'insertion professionnelle des étudiants de Master et des doctorants**. L'organisation des doctoriales, déjà mutualisée entre les universités Paris Descartes, Paris Diderot et Panthéon Sorbonne (P1) dans le cadre de l'alliance PUC pourrait être étendue aux autres partenaires du PRES. Réciproquement, les programmes de professionnalisation de Sciences Po tels que « *Career Building* » seraient ouvertes aux partenaires, de nouvelles formations mises en place conjointement et complétées par un portail commun de publication des offres de stage et d'emploi et l'organisation de Forum de recrutement.

Les **autres domaines** où le PRES s'efforcera de parvenir à un niveau mutuellement bénéficiaire de **coopération et de mutualisation** sont :

- **Les politiques d'achat**, afin d'obtenir des meilleurs contrats en particulier en ce qui concerne certaines prestations de service ou d'achats groupés (ex : maintenance » ascenseurs, gardiennage, copieurs, téléphonie).
- **Le partenariat avec les entreprises et la levée de fonds** auprès des personnes physiques et des personnes morales (et notamment des anciens), la création et de la gestion de fonds non consommables (cf. projet de Fondation à l'Université Paris Descartes et fonds de Sciences Po). Par ailleurs, une réflexion commune a été initiée sur la problématique de la **valorisation immobilière** des établissements, afin d'identifier les potentialités nouvelles engendrées par la création du PRES, mais aussi mutualiser l'expérience acquise dans ce domaine par l'Université Paris Descartes, qui s'est doté d'un service spécifique.
- **La gestion mutualisée du planning de certains espaces communs à l'Université Paris Descartes et à Sciences Po**, qui partagent le même espace géographique (Quartier Saint-Germain) sera développée. Cela concernera :

Les salles de classes et les amphithéâtres de leurs sites contigus, dans le d'optimiser leurs taux d'occupation en fonction des rythmes spécifiques de la vie universitaire au sein de chacun de ces deux établissements.

Une meilleure coordination de l'offre de restauration entre les différents sites, (notamment en ce qui concerne les deux cafétérias, celle de Sciences Po et de l'Université Paris Descartes,

Centre Universitaire des Saints-Pères, afin de mieux réguler les flux selon les rythmes de la vie universitaire).

- **L'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier** concerté au niveau du PRES serait également recherchée, en complément des schémas Directeurs réalisés au sein de chaque établissement. Sur la question spécifique de l'accessibilité des locaux aux étudiants handicapés, des diagnostics sont actuellement en cours de réalisation au sein des établissements. Sur cette base, des actions communes seront mises à l'étude.

IV.4 VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les différents sites de l'Université Paris Descartes, de Sciences Po. et de l'Université Paris Diderot **apparaissent complémentaires d'un point de vue architectural et géographique**, les premiers s'attachant au cœur de Paris une architecture historique, les seconds arborant une architecture et un mobilier contemporain avec vue sur Seine

Le patrimoine immobilier de l'Université Paris Descartes se compose de onze sites, dont huit sont situés sur la rive gauche de la Seine et trois dans le département des Hauts de Seine :

- le Siège de l'Université (carrefour de l'Odéon)
- le Centre universitaire des Saints-Pères
- la Faculté de médecine (sites des Cordeliers, Cochin et Necker)
- la Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques (av. de l'Observatoire)
- l'IUT (av. de Versailles)
- l'UFR STAPS (rue Lacretelle)
- la Faculté de droit (Malakoff)
- l'Institut de psychologie (Boulogne)
- la Faculté de chirurgie dentaire (Montrouge)

Beaucoup de ces sites sont remarquables à plusieurs titres: locaux historiques de prestige, quartiers centraux à l'environnement de haute valeur architecturale, grandes capacités, halls et galeries de vaste ampleur, etc.

A l'exception du Siège, tous ces sites abritent les différentes composantes de l'Etablissement et sont donc dédiés à l'enseignement et à la recherche.

Une mission consacrée à la valorisation de ce patrimoine en liaison avec les services centraux concernés (Secrétariat Général, DIP, DIF, DISI, SAIC) a été mise en place en 2008.

Les sites de Sciences Po. sont essentiellement regroupés au cœur du quartier de Saint - Germain des Prés. Sciences Po ne s'est pour l'heure jamais engagé dans une démarche de valorisation de son patrimoine immobilier, mais est intéressé par l'expérience acquise, par Paris Descartes notamment, dans ce domaine. L'implantation historique de Sciences Po au 27, de la rue Saint-Guillaume, réunissant les anciens Hôtels de Mortemart, d'Eaubonne et du Lau d'Allemans, constitue un ensemble architectural remarquable, dont pourraient être valorisés notamment l'escalier de Direction (classé à l'inventaire des Monuments Historiques), le Hall d'entrée (la fameuse « péniche »), les amphithéâtres ou bien encore le jardin. Situé au 56-58, rue des Saints Pères, l'Hôtel de la Meilleraye (17^{ème} siècle) est composé d'une cour d'honneur et de deux bâtiments, et constitue également, au niveau de la façade, un autre ensemble historique et architectural intéressant. Enfin, au 13 rue de l'Université, le bâtiment René Rémond, qui abrita l'ENA jusqu'en 2005, comprend également des espaces collectifs (grand hall, amphithéâtres) et un jardin, qui pourraient se prêter à ce type d'activités. La valorisation de

ce patrimoine pourrait être étudiée en fonction du calendrier et du rythme de la vie de l'établissement (notamment donc les dimanches et lors des périodes de congés).

Installée depuis peu sur le site Paris Rive Gauche, **l'Université Paris Diderot** prend possession progressivement de ses murs. Sur ce site, le patrimoine immobilier se compose de

- quatre nouveaux bâtiments : Lavoisier, Buffon, Lamarck et Condorcet,
- deux immeubles industriels réhabilités : les Grands Moulins et la Halle aux farines.

Il comprend également quatre autres sites dans l'enceinte de Paris:

- la Faculté de chirurgie dentaire (Garancière)
- le site Charles V (quartier du Marais)
- deux sites hospitalo-universitaires (Bichat et Villemin)
- le site de l'Institut Universitaire d'Hématologie, Campus de l'Hôpital Saint-Louis

Enfin en Seine et Marne, l'Université réhabilite, en partenariat avec la Région, la station forestière d'Avon-Fontainebleau.

La question de la valorisation de l'immobilier s'est très vite posée. En effet ce nouveau site à l'architecture résolument contemporaine, voire futuriste, implanté dans la ville, attire par sa nouveauté et sa position géographique idéale : proche du périphérique, des autoroutes A6, A4, A86, et de ce fait des deux aéroports franciliens. La mise en place d'une cellule de valorisation de ce patrimoine est à l'étude.

A cet exceptionnel ensemble architectural, il faut ajouter un riche patrimoine culturel mobilier, tout spécialement de l'Université Paris Descartes. L'Université Paris Descartes a déjà une expérience ancienne de la valorisation de son patrimoine d'une inestimable valeur et situé en l'un des lieux les plus emblématiques de Paris. Depuis un an, un service central de valorisation du patrimoine immobilier a été mis en place, chargé de coordonner la rénovation et l'adaptation des locaux, leur équipement, la promotion de leur mise à disposition ; chargé aussi de gérer l'aspect économique de cette activité. L'Université Paris Diderot a aussi commencé à s'engager en cette direction.

La création d'un service central de valorisation du patrimoine immobilier, culturel et mobilier des établissements du PRES sera mise rapidement à l'étude. La première étape en sera la réalisation d'un répertoire commun en ligne, permettant de présenter, avec une visibilité optimale, la totalité de notre offre de locations sur les différents sites du PRES « Université Paris Cité ».

IV.5 SYSTEMES D'INFORMATION et TICE « Accompagner les équipes présidentielles face aux défis du numérique ».

TICE : Favoriser l'essor de l'Enseignement à Distance (E.A.D.)

- Mise en commun des compétences compte tenu des très bons niveaux de réalisations tant à Sciences Po qu'à Paris Descartes pour le *Podcasting*, pour les activités d'enseignement en ligne et celles de pratiques « coopératives » en ligne notamment,
- Mutualisation et/ou partage d'expériences autour des plates formes d'enseignement et des outils tels que l'*e-porte folio* et les carnets de Descartes ou la plate-forme des *e-Cours* de Sciences Po,
- Fournir 100% des documents pédagogiques numériques pour 100% des étudiants
- Développer une approche éditoriale du patrimoine numérique.

Système d'information : Mettre en cohérence les systèmes d'information et assurer la qualité et l'exhaustivité des données.

- Mise en commun progressive des moyens et des compétences techniques et fonctionnelles pour les principales applications de gestion : Apogée, Harpège et Sifac,
- Collaborations étroites autour des moyens et des compétences fonctionnelles, techniques et de conduite du changement relatifs aux principales applications de gestion,
- Réalisation d'une présentation commune de l'offre de formation des cinq établissements conforme à la recommandation CDM.fr,
- Partage des données de ressources humaines pour constitution d'un annuaire des équipes de recherche.

Infrastructure : Poursuivre l'effort d'équipement des établissements en infrastructures numériques.

Afin de permettre des utilisations optimales des outils mis à la disposition des utilisateurs tels que l'ENT et le wifi :

- Assurer la continuité de service : garantir un vrai service 24h/24 et 7 jours/7 pour éviter les coupures électriques qui handicapent les services vitaux de messagerie et de ToIP et une double adjonction réseau.
- Salles machines mutualisées avec plan de reprise d'activités : Dans ce but et en cherchant une réduction globale des coûts, nous pouvons envisager la mise en place de deux salles machines informatiques géographiquement très distinctes et mutualisées au sein du PRES. La mise en place de ces deux salles peut être décomposée en deux étapes.

La première étape consiste en la mise en place d'une infrastructure d'hébergement:

- aménagement des locaux (équipements, alimentation électrique, contrôle environnemental, sûreté).

- service d'opérateurs à distance (sûreté, surveillance, service "presse bouton", accès "24/7").

La deuxième étape consiste en la mise place de services managés. La mise à disposition de serveurs virtuels basés sur des fermes de serveurs mutualisés est le premier de ces services à mettre en place.

- Service réseau sans fil commun : Les infrastructures de réseau sans fil des établissements du PRES doivent interagir dans le but de fournir à toutes les populations un service simple d'usage et principalement dédié à un usage nomade de type "hot spot".

Etudes et développements

Les établissements partenaires projettent de développer des collaborations étroites entre leurs pôles d'expertises : par exemple, en termes d'études et de développements informatiques, de conduite du changement, les concepteurs et les développeurs de nos établissements, bien qu'indispensables, sont souvent isolés au sein de services qui assurent avant tout l'adaptation, le déploiement et l'exploitation de logiciels. Le projet Campus est l'occasion de valoriser ces talents autour de méthodes, de ressources et de projets communs ambitieux, tenant compte notamment de dimensions nouvelles souvent laissées de côté lorsqu'il est question de développement de services numériques, telles que par exemple les questions d'accessibilité.

IV.6 BIBLIOTHEQUES – PRES « UNIVERSITE PARIS CITE »

Les établissements du PRES (Paris Descartes, INALCO, Paris Diderot, Sciences Po, EHESP, offrent à leurs usagers une collection particulièrement riche : plus d'un million de documents et des milliers de ressources numériques accessibles en ligne. Ils regroupent 3 CADIST dans les domaines de la Médecine, Cosmétologie et Science politique, et des bibliothèques de référence, pôles associés de la BNF dans les domaines des SHS, de la Psychologie et les neurosciences. Cette richesse documentaire qui s'étend en outre aux lettres et aux langues, favorise le travail à l'interface entre les domaines des sciences médicales et de la santé et des sciences humaines.

L'ensemble souffre néanmoins d'un réel déficit structurel de places assises et d'espaces pour l'usage des étudiants et des chercheurs, plus particulièrement accentué au niveau des établissements situés dans le triangle Raspail-Saints Pères.

Face à ce constat, les partenaires entendent porter en commun la création d'un *Learning Center* en sciences humaines et sociales au cœur de Paris, grand équipement de rayonnement international, ouvert 24h/24, 7 jours/7, et visant à offrir aux chercheurs, enseignants et étudiants un outil de pointe associant des collections tant imprimées que virtuelles, des services et des outils innovants. Ce Centre de ressources pourrait être implanté, dans la continuité de la proposition triangle Raspail-Saints-Pères de 2007, dans le bâtiment du 57 bd Raspail sous réserve de sa disponibilité (coût estimatif : 35 millions€). Se déployant sur une surface totale de 6000m², ce projet innovant, offrirait, au cœur de Paris, à proximité directe de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, près de 1600 places nouvelles ouvertes à l'ensemble des étudiants et des chercheurs en SHS de Paris. Il pourrait être complété par des espaces publics et convivialité (salle de conférence et cafétéria) au service de la vie étudiante et académique au cœur de Paris.

Les partenaires souhaitent également initier en commun un vaste programme de numérisation (un million d'euros par an) destiné à **créer la Bibliothèque virtuelle de sciences sociales** à partir des collections imprimées très riches des établissements partenaires, complété par une offre commerciale dont la prise en charge financière serait mutualisée et accessible universellement pour l'ensemble des communautés desservies. Cet outil ne saurait être complet qu'en articulant un dispositif d'archives ouvertes recueillant l'ensemble de la production scientifique des établissements.

A cette fin, une plate-forme de numérisation commune serait fondée sur les infrastructures existantes ou en cours de constitution, notamment la plateforme Persée. Un Comité scientifique commun serait chargé d'établir le programme commun de numérisation des collections, en lien avec les programmes de recherche. Par ailleurs, les abonnements aux ressources en ligne (Bases de données, archives, périodiques numériques) pourraient être largement mutualisés

Les partenaires souhaitent enfin s'associer au sein d'un **dispositif d'ingénierie pédagogique commun dédié à la formation à la maîtrise du numérique** appliqué à la recherche d'informations mutualisé entre les partenaires du PRES. Cette action associerait des enseignants, des bibliothécaires, des informaticiens et des scénaristes pour la production d'outils interactifs en ligne (tutoriels, didacticiels...). Le dispositif pourrait en particulier s'appuyer sur le Médialab de Sciences Po, laboratoire de moyens numériques centré sur tous les nouveaux moyens de production, d'exploitation et de communication de données engendrés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

L'expérience de ce premier projet pourrait également être capitalisée afin d'initier le projet d'**une bibliothèque numérique des sciences de la santé**, chargée de l'analyse des produits numériques, de la rationalisation des abonnements électroniques et de l'évaluation de leurs usages, cette structure aurait en outre vocation à traiter des interfaces documentaires avec les sciences humaines.

Enfin, d'autres partenariats seront mis en place, notamment dans le domaine des **sciences du vivant** ainsi qu'en **psychologie**.

Cette collaboration documentaire est appelée à se développer avec les nouveaux partenaires du PRES qui n'ont pas encore été associés à cette réflexion.

V. VIE ET SANTE ETUDIANTE

V.1. LOGEMENTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Les emprises foncières utilisables pour le logement étudiant au Quartier Latin et à proximité de la Bibliothèque François Mitterrand sont rares, et de disponibilité incertaine. Cela est vrai également des grands stades.

Bien entendu, le PRES Paris Cité Université est disposé à piloter tout projet « vie étudiante », en partenariat avec la Ville et l'Etat, sur les emprises foncières et(ou) dans les bâtiments dont la disponibilité lui aura été indiquée. Aussi est-ce souvent en dehors des territoires-campus décrits ci-dessus que sont situés les locaux d'hébergement et les installations sportives prévus dans ce plan.

Ces projets font partie du programme d'ensemble « Campus Vie Etudiante Paris » présenté de façon solidaire par les différents établissements parisiens (cf. dossier annexes).

Enfin les établissements souhaitent utiliser les disponibilités foncières liées à la libération des locaux de l'INALCO, rue de Lille, pour créer une véritable maison des chercheurs étrangers qui permettrait d'accueillir dans de bonnes conditions nos collègues dans le cadre des échanges internationaux.

Il s'agit de réhabiliter les 5 000 m² des 2 et 4 rue de Lille qui seraient dédiés à l'accueil des doctorants et des chercheurs internationaux, **à travers la création de studios, de salles de conférences et d'espaces de convivialité.**

V.2. LA SANTE ETUDIANTE

Lutter contre la dégradation inquiétante de la santé dans la population étudiante est une urgente nécessité. Or le rapport Wauquiez, (*Cf. Rapport d'information sur la santé et la protection sociale des étudiants du 6 décembre 2006, Présidence de l'Assemblée Nationale*) ainsi que des enquêtes de l'OVE national et d'organismes de sécurité sociale étudiante font apparaître l'insuffisance de l'encadrement de l'étudiant en ce domaine, et la nécessité d'apporter une aide institutionnelle adaptée. En effet, des enquêtes épidémiologiques – encore très insuffisantes et souvent parcellaires – font apparaître une nouvelle morbidité, en partie liée à des comportements à risques, alimentaires, addictifs et autres.

Les incertitudes considérables des étudiants quant à leurs débouchés futurs, leur situation économique, sont à la fois des ressorts de ces comportements et un élément qui, par le stress et l'angoisse engendrés, aggravent leurs effets. Il convient de ce fait d'apporter une solution collective adaptée à cette préoccupante situation.

Aujourd'hui le **Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive** est mutualisé pour les universités P1, P2, P3, P4, P5 et P9 et est géré sous la responsabilité de l'Université Paris Descartes (siège au Centre Universitaire des Saints-Pères). Les universités P6 et P7 possèdent en revanche des services séparés, de même que d'autres grandes écoles et grands établissements.

L'ampleur des enjeux incite à mettre en œuvre une politique audacieuse de mutualisation parisienne du SIUMPS et de développement de ses actions :

- Amplification du travail de sensibilisation des étudiants aux problèmes de santé ;
- Développement d'un programme de formation leur permettant de se prendre effectivement en charge ;
- Développement de la médecine préventive y compris en ce qui concerne la santé dentaire et les difficultés psychiques ;
- Facilitation de l'accès à des soins ambulatoires somatiques et psychiques ;
- Conduites d'enquêtes épidémiologiques, recherches en santé publique sur cette population.

L'université Paris Diderot a déjà envisagé de créer **un guichet unique santé étudiante** (administration, médecine préventive, soins en ambulatoire) qui pourrait rejoindre celui de la **Fondation Santé des Etudiants de France (FSEF)**.

Dans le cadre du présent projet, nous proposons de regrouper à terme, en accord avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, la Santé Etudiante à l'Hôtel Dieu de Paris, emblématique hôpital au cœur de la ville, dans l'Île de la Cité. Des projets universitaires et hospitaliers existent en effet pour faire de cet hôpital un grand centre de « santé publique », auquel s'intégrerait de manière naturelle le centre mutualisé de la santé étudiante, médecine préventive et soins, consultations de psychologie, adossé à une recherche active sur la santé étudiante, ses paramètres et les meilleurs moyens de la prendre en charge, les risques liés à la vie sexuelle et aux addictions, les dépressions, les conduites et actes suicidaires...etc. (voir le projet « Hôtel Dieu de Paris – Hôpital Universitaire de Santé publique, & III.3).

Bien entendu, le **Centre Parisien de la Médecine Etudiante** fonctionnerait en réseau avec des « dispensaires dédiés », répartis géographiquement dans Paris, à proximité des grands établissements.

VI. CONCLUSION

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Paris Cité » se veut un projet intégrateur et novateur, exemple de ce que pourraient – ou devraient - être les grands ensembles universitaires de ce début du 21^{ème} siècle :

- attentifs à tous les aspects de la vie étudiante, indissociablement liés à la formation et à l'épanouissement des jeunes. Sans bien-être, logement adapté, préservation de la santé et accès aménagés au sport, activités ludiques et spectacles divers, un tel objectif est compromis ;
- conscients de ce que la formation n'est plus limitée à une période de l'existence, engagés dans l'accompagnement tout au long de leur vie des citoyens en quête de mise à niveau ou de reconversion ;
- fiers de la qualité de leurs filières et donc de la réputation de leurs diplômés et diplômés ;
- avides d'ouvrir chacun à la diversité des savoirs, à leur complémentarité, et de la sorte résolument pluridisciplinaires, tant au plan de l'enseignement que de la recherche ;
- déterminés à faire vivre le débat intellectuel, argumenté et contradictoire, selon l'idéal universitaire d'un centre de civilisation ;
- engagés dans l'enrichissement des connaissances, dans toutes les formes de recherche et de créativité intellectuelle, reconnus par les pairs pour la valeur des découvertes et autres productions de l'esprit ;
- assumant leurs responsabilités vis-à-vis des besoins de la société et de ses réalités économiques et, à ce titre, ouverts au partenariat avec les entreprises et en facilitant la création de nouvelles ;
- convaincus du renforcement réciproque, pour parvenir à ces fins, de puissantes universités non sélectives et de Grands Etablissements élitistes, les uns et les autres, répondant à des traditions différentes mais nécessairement complémentaires.

VII. ANNEXES

I. PROJETS VIE ETUDIANTE présentés au nom des établissements de **PARIS VILLE** **UNIVERSITAIRE**

Près de trois cent mille étudiants sont accueillis dans l'enseignement supérieur à Paris chaque année. Ceux-ci suivent des formations et mènent des recherches dans leurs établissements et laboratoires de rattachement. Cependant, c'est dans Paris, ses quartiers et son environnement de communes limitrophes qu'ils vivent, se logent, se nourrissent, se distraient, se cultivent, exercent des activités sportives, en un mot s'épanouissent, le plus souvent dans des territoires partagés par différents établissements. De plus, les terrains et surfaces bâties où peut se déployer la vie étudiante sont en général situés en dehors des universités et autres établissements proprement dits, sur des emprises foncières dont les possesseurs sont divers. Plusieurs de ces sites sont gérés par des établissements publics ou fondations (CROUS, Cité Internationale Universitaire de Paris).

Pour autant, et en raison de causes multiples, les établissements d'enseignement supérieurs de Paris ne bénéficièrent pas, tant s'en faut, des moyens déployés par l'Etat et, plus tardivement, par les collectivités territoriales, pour faire face à la massification de l'enseignement supérieur survenue dans les années soixante dix et quatre-vingt, massification nécessitée par le développement économique du pays. Les conditions de la vie étudiante à Paris (logement, restauration, activités culturelles et sportive) sont restées, malgré les efforts développés par la Ville ces dernières années, largement en deçà des standards internationaux constatés dans la plupart des Villes capitales de l'Europe et des grands pays du monde.

Les établissements parisiens ne pourront pas, si rien de change dans ce domaine, faire face à la concurrence internationale dans un secteur crucial pour l'avenir du pays, celui de l'économie de la connaissance. Les universités parisiennes sont conscientes de la nécessité de développer plusieurs « clusters » universitaires dans Paris, dont certains dépasseront le boulevard périphérique et ils ne sont pas hostiles à l'élaboration de plusieurs campus à Paris pour le développement des activités de formation et de recherche. Il est clair que, de ce point de vue, trois secteurs sont en émergence, à l'ouest autour de Dauphine, au nord (Clignancourt, Aubervilliers, La Villette) et le long de la Seine vers l'est qui ne doivent pas être antagonistes des quartiers à tradition universitaire établie comme le Quartier latin et les arrondissements proches.

Plusieurs projets intéressant le territoire parisien, associant des universités et d'autres établissements, vont être déposés dans quelques jours. Mais d'autres efforts sont nécessaires pour éviter le regard navré des universitaires ou étudiants étrangers quand ils découvrent les conditions de la vie étudiante à Paris. Les présidents des universités parisiennes et les directeurs des grandes écoles considèrent que la vie étudiante ne doit pas être pensée indépendamment au sein des ensembles

parisiens et c'est pourquoi ils ont décidé, en accord avec la Ville de Paris de sortir de leurs projets respectifs les opérations la concernant et de proposer un volet global « Vie étudiante à Paris » qui sera déposé en réponse à l'appel à proposition « plan campus » et en complément des autres projets qui seront portés par les alliances ou autres groupes de projets associant universités et établissements d'enseignement supérieur.

LOGEMENTS ETUDIANTS ET LIEUX DE VIE

■ *Création de maisons des universités sur le site de la Cité Universitaire (coût : 100 M€).*

Les universités parisiennes reçoivent un très grand nombre d'étudiants étrangers (plus de 50 000) engagés dans des études longues de master et de doctorat pour la majorité d'entre eux. Et les capacités d'accueil à Paris et dans la proche couronne, y compris dans le parc privé sont mal maîtrisées. Il est souvent difficile, en particulier, aux universités de Paris d'engager des programmes d'échange équilibrés faute d'assurer à coup sûr l'habitat à leurs partenaires étrangers. En accord avec la déléguée générale de la Cité Internationale Universitaire de Paris il est proposé que sur les emprises constructibles du parc ouest de la CIUP, après viabilisation par la Ville de Paris, soient créées quatre Maisons Internationales de 250 unités d'hébergement chacune pour les universités de Paris, maisons dont la gestion resterait entre les mains de la CIUP mais dont les chambres seraient réservées aux universités de Paris pour leurs programmes d'échanges.

■ *Création d'une Maison Internationale de Paris Dauphine à Paris-Général Anselin*

La Maison internationale de Dauphine sera localisée à environ 200 mètres du site actuel de Dauphine sur un foncier disponible et inexploité aux abords du boulevard périphérique. Sa capacité d'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers constituerait un levier exceptionnel d'ouverture internationale. Outre les 70 logements de 30 m², cette résidence disposerait d'une médiathèque internationale, de deux auditoriums, d'un foyer étudiant, d'un laboratoire de français langue étrangère, et de bureaux de chercheurs.

Il sera implanté dans la zone en bordure du périphérique (avenue du Général Anselin), entre le boulevard Lannes et le boulevard périphérique, dont la partie intérieure est déjà couverte. L'OPAC (Ville de Paris) a prévu d'y implanter un immeuble de logements sociaux sur un terrain déjà acquis. Cette zone est donc appelée à se densifier. L'implantation d'une résidence universitaire internationale compléterait cet aménagement d'une zone riveraine du périphérique, mais aussi du bois de Boulogne directement accessible par une passerelle réservée aux piétons. Le porteur sera ICADE, grande société foncière cotée et contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations (la CDC) a assuré l'étude préalable du projet. Pour un standing de niveau intermédiaire, ICADE assure l'autofinancement du projet. Dans l'hypothèse d'un niveau de logement social, un financement public est requis, pour lequel les collectivités locales pourraient être sollicitées.

■ *Création d'une résidence d'accueil et d'hébergement Rue de Lille (coût 23 M€).*

Ce projet concerne la transformation et la réaffectation des bâtiments du 2 et du 4 rue de Lille qui seront libérés par le départ de l'INALCO et de la BIULO (Sorbonne Nouvelle) dont la surface utile est

évaluée à environ 5000 m². Au lieu de leur vente par l'Etat, l'alliance propose sur ce site la réalisation d'un lieu d'accueil d'hébergement et de valorisation qui serait mis à la disposition d'un ensemble large de partenariat dans une finalité générale sciences humaines et sociales.

La création en cours du Pôle des Langues et des Cultures en un programme unique assurant la constitution à Paris d'un très grand équipement porteur d'un potentiel de formation, de documentation et de recherche sans équivalents au monde dans le domaine des langues et des aires culturelles devant aboutir en 2010-2011, il est donc nécessaire de prévoir l'accueil de doctorants et de chercheurs, et particuliers internationaux, en dans le cadre de programmes internationaux fédératifs ou mutualisés dont le pôle serait l'initiateur ou partenaire. Mais le dispositif serait à la disposition de tous les établissements SHS de Paris.

■ ***Extension de la capacité d'hébergement sur le site de Jussieu (coût : 20 M€).***

La reconfiguration de l'angle nord-est du campus Jussieu, prévue par le plan de parachèvement doit permettre une meilleure utilisation de l'espace avec extension de la barre de Cassan parallèle au quai Saint Bernard. Ceci dégagerait 6 000 m² dans cette barre permettant d'aménager une centaine de logements qui seront mis à la disposition des universités de Paris pour des visiteurs étrangers où pour l'accueil de post-doctorants.

■ ***Création d'un bâtiment étudiants/chercheurs et enseignants à Paris-Est-Ivry (coût : 25€).***

Si l'emprise foncière est viabilisée, la construction d'une unité de 250 hébergements (2/3 étudiants, 1/3 enseignants, chercheurs et post-doctorants), sur environ 7300 m².

■ ***Création de logements sur le nord-est Parisien***

La création du campus Condorcet sera l'occasion pour les collectivités territoriales de conforter un programme important de logement étudiant. Coté parisien, sur un programme de 800 logements prévus dans le 18^{ème}, 250 seront implantés à proximité du campus, dont 80 adaptés notamment à l'hébergement de post-doc. La programmation porte sur 1000 logements du côté de la communauté d'agglomérations Plaine Commune.

■ ***Structures de vie étudiante sur le site d'Aubervilliers (coût : 9M€)***

La programmation du site d'Aubervilliers prévoit la création d'une structure de vie universitaire sur 3000 m². Ce pôle de vie étudiante regroupera un ensemble diversifié de services à vocation culturelle, associatives et de santé. Cette structure hébergera notamment la Maison des initiatives étudiantes ainsi que le centre de mobilité international.

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

La restauration étudiante est largement insuffisante dans des locaux souvent désuets ne répondant plus aux standards actuels d'hygiène, de sécurité

et de convivialité. C'est un frein à l'attraction internationale des universités de Paris. Il est donc nécessaire de prévoir des locaux de restauration supplémentaires dans le cadre de l'opération Campus.

- **Le Mabillon**, restaurant universitaire géré par le CROUS (actuellement 3000 repas à midi) proche de la plupart des établissements de Paris Centre et du Quartier Latin nécessite une rénovation importante et urgente. D'importants projets ont été déposés par le CROUS pour la modernisation et l'augmentation de la capacité (jusqu'à 4000 repas servis) de ce restaurant.
- **La rénovation du complexe de restauration du campus Jussieu**, géré par le CROUS qui était prévue il y a trois années a été bloquée par suite aux hésitations sur le projet de l'architecte Jean Nouvel. Sa rénovation s'avère maintenant indispensable mais n'était pas prévue dans l'enveloppe prévue pour le désamiantage de Jussieu. Une reconfiguration complète du dispositif devra être proposée à cette occasion.
- **La restauration sur le campus des Grands Moulins est sous-dimensionnée**. Le campus ne dispose en tout et pour tout que d'un restaurant de 300 places environ ce qui permet au maximum de servir 1200 repas et une cafétéria. Les deux sont utilisés à la fois par le personnel et les étudiants de l'Université. La seconde tranche de l'Université Paris Diderot qui sera construite d'ici 2012 ne prévoit pas de surface de restauration supplémentaire. Il est donc nécessaire de prévoir des locaux de restauration supplémentaires dans le cadre de l'Opération Campus. L'Université Paris Diderot et l'INALCO prévoient d'y affecter une surface de 1450 m² qui se répartit en 900 m² pour le service aux étudiants, 300 m² pour les cuisines et 250 m² de cafétéria.
- **Sur le site d'Aubervilliers** est prévue la création de structures de restauration sur 2000m² assurant un service diversifié, offert aux étudiants, mais aussi aux autres acteurs du campus (coût : 6 M€).

INSTALLATIONS SPORTIVES A RENOVER OU A CREER

Des différents établissements de Paris, seuls Paris Dauphine, Paris Descartes (UFR STAPS) et l'UPMC disposent d'installations sportives propres, les sports qui y sont pratiqués y sont par ailleurs complémentaires avec ceux

du centre Jean Sarrailh géré par le CROUS qui ne peut satisfaire à toute la demande universitaire parisienne et doit être aussi rénové. En 2012, la deuxième tranche du Campus Grands-Moulins prévoit des installations sportives sur environ 300 m².

- **Le Centre Sportif Universitaire Jean Sarrailh (coût : 4,5 M€)**

Réfection des salles 1, 2 et 3 : 2000 m² avec vestiaires et sanitaires non rénovées faute de crédits suffisants lors des travaux 2001-2003. Aménagement de la salle de musculation + remplacement

des équipements obsolètes. Ce projet de rénovation et d'agrandissement des installations sportives existantes correspond à la volonté réaffirmée par le gouvernement de renforcer la pratique des activités physiques et sportives à l'Université, de développer des actions auprès des étudiants handicapés, pour les faire bénéficier de cours spécialisés. Il vise également à augmenter les moyens d'accueil pour les étudiants sportifs de haut niveau,

■ **La Cité Internationale Universitaire de Paris (coût 18 M€)**

Réhabilitation de la piscine de la Maison Internationale : n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa création. Construction d'une halle des sports au 70 av Lénine : multisports « nouveaux standards ». Réfection, couverture et éclairage des 8 courts tennis. Réfection du stade ouest (rugby) et du stade Dalmasso : mise en place surface de jeu adaptée à l'usage intensif+travaux clôtures. Mise en sécurité et réhabilitation du gymnase de la CIUP (Gymnase des Arts et Métiers).

■ **Agrandissement du centre sportif Jean Talbot sur le quai Saint Bernard (coût : 29 M€).**

Le programme « sportifs de haut niveau » développé par le département des sports de l'UPMC depuis 25 ans est d'excellente réputation. Dans la perspective de la création d'un véritable pôle de recherche scientifique dédié au sport de haut niveau il est indispensable de créer les installations sportives nécessaires à la mise en place d'un centre d'évaluation de la performance sportive. Les nouvelles installations, situées dans le secteur nord-est du site Jussieu architecturalement ouvert sur la ville, auront vocation à accueillir les étudiants de tous les établissements le week-end et les vacances. Le projet prévoit le doublement des surfaces dédiées au sport. A cette fin, un gymnase supplémentaire serait construit en plus du gymnase existant et les espaces de pratique sportives en rez-de-chaussée des barres de Cassan situées le long du quai Saint Bernard seraient agrandies, réorganisées et rénovées. Le nouveau gymnase serait dimensionné pour accueillir du public.

■ **Rénovation des stades mis à disposition par la ville de Paris (coût : 3 M€).**

Réhabilitation terrains de Football (Stade Suzanne Lenglen, 2, rue Louis Armand – 75015 Paris)

Réhabilitation terrains de football et rugby (Stade Charles Rigoult, 18, avenue de la Porte Brancion – 75015 Paris).

Réhabilitation terrain de rugby (Stade Georges Carpentier 81, Bd Masséna – 75013 Paris)

■ **L'implantation d'espaces d'activité sportive sur le site d'Aubervilliers (6 M€)**

Parallèlement à l'accès aux infrastructures sportives existant ou programmées dans son environnement urbain, et en particulier la piscine de Saint Denis, la programmation du site Condorcet 1 retient la création d'espaces dédiés aux activités sportives étudiantes, autour d'un gymnase et de salles d'activités sur environ 2000m².

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

■ **Opération Hôtel Dieu – Hôpital Universitaire de Santé Publique**

L'opération totale s'élèvera sans doute à près de **300 M€**, pris en charge pour partie par l'AP-HP, par la Ville de Paris, par une Fondation.

Une participation au titre du plan Campus est à envisager, de l'ordre **de 50 M€**

II. PROJETS PROPRES au PRES « UNIVERSITE PARIS CITE »

A. VIE ETUDIANTE, CULTURE

■ Gymnase et salle de restauration,

Centre Universitaire des Saints-Pères

3 M € maintenance/jouissance compris

■ Campus Grands Moulins, Ivry ; vie étudiante et culturelle

Les espaces à construire sur le site des Grands Moulins et pouvant être intégrés à un programme de plus grande envergure comprennent un **espace de restauration** (1450 m²), un espace culturel

Incluant une salle polyvalente, des salles de répétitions et une salle d'exposition liée aux activités Spatiales du site (1880 m²), un accueil de médecine préventive et d'action sociale (300 m²), soit au total 3630 m². L'estimation du coût est de **11 à 13,6 M€** avec des frais de maintenance de **4,5 M€**

B. PROJETS DOCUMENTAIRES

- Numérisation : 1 M€

- *e-learning Center*, Bd Raspail, si surfaces disponibles

C. PROJETS IMMOBILIERS

Projets Immobiliers des Universités Paris Descartes et Paris Diderot

■ Rénovation et transformation de la Faculté de Pharmacie, avenue de l'Observatoire, le Campus Parisien des Sciences Pharmaceutiques

Le projet a été détaillé dans le projet Campus, déposé en juin 2008.

Son coût approximatif (selon options) est de **60 à 74 M€**, avec un budget de maintenance sur 25 ans de 25 M€.

■ Campus Descartes Diderot de l'Hématologie et de la Cancérologie,

Selon le projet détaillé dans le document Campus, déposé en Juin 2008.

Son coût approximatif (selon options) est de **20 à 25 M€**, avec un budget de maintenance sur 25 ans de 8,3 M€.

■ Ecole PolyTech Descartes-Diderot

Selon le projet détaillé dans le document Campus, déposé en Juin 2008.

Son coût approximatif (selon options) est de **36 à 43 M€**, avec un budget de maintenance sur 25 ans de 11.8 M€.

Sciences Po

Sciences Po n'ayant pour acquérir l'Hôtel de Fleury (ancien siège de l'ENPC, au 26-28 rue des Saints-Pères), son projet immobilier présenté dans le cadre de Campus a évolué.

■ Rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye (2 980m², 56, Rue des Saint-Pères)

Dans le cadre de l'opération Campus, il est notamment proposé de procéder à :

- La réhabilitation totale du bâtiment (coût estimé : 12 M€) en incluant notamment la mise en accessibilité intégrale du site aux personnes à mobilité réduite ;
- Concernant la vie étudiante, l'aménagement d'un espace associatif et syndical regroupé (sur 220 m²) ainsi qu'un centre médico-social seront réalisés (80 m²) ;
- La création d'un amphithéâtre souterrain d'une capacité d'environ 170 places.

Le coût approximatif de l'opération est estimé à **17,3 M€**

■ Rénovation du 27 rue Saint Guillaume et du 13, rue de l'Université

- Vaste plan de rénovation du 27, incluant les problématiques d'accessibilité (ascenseurs, rampes d'accès, etc) et d'économie d'énergie (éclairage, changement des fenêtres, etc.) ;
- Réaménagement du hall de l'immeuble du 27, par la création d'une verrière en partie haute et de nouvelles circulations, créant ainsi un volume d'accueil supplémentaire pour la vie étudiante ;
- Rénovation et extension de la capacité de l'amphithéâtre Boutmy (Projet de passer la capacité actuelle de 550 à 650 places).
- Achèvement de la rénovation au 13, rue de Université ;
- Création d'un espace de restauration et de convivialité d'une capacité attendue de 80 places assises au 13, rue de Université.

Le coût approximatif de l'opération est estimé à **12,7 M€**

III. RECAPITULATIF DES PROJETS IMMOBILIERS PROPRES AU PRES « UNIVERSITE PARIS CITE »

Descriptif	Estimation M€*
Campus parisien des Sciences Pharmaceutiques	60
Campus Descartes Diderot de l'hématologie et de la cancérologie	20
Ecole PolyTech Descartes Diderot	36
Vie étudiante et culturelle, Campus Grands-Moulins	11
Gymnase et salle de sport – Centre des Saints-Pères	3
Rénovation 56, rue des Saints-Pères (Sciences Po)	17,3
Rénovation du 27, rue Saint-Guillaume et du 13, rue de l'Université (Sciences Po)	12,7
Projet documentaire, numérisation	1
TOTAL	161
Maintenance sur 25 ans :	Env. 66,6

* Les chiffres indiqués ici correspondent à la partie basse de la fourchette

IV. RECAPITULATIF DES PROJETS IMMOBILIERS COMMUNS, PARIS VILLE UNIVERSITAIRE, OPERATIONS D'INTERET POUR LE PRES « UNIVERSITE PARIS CITE »

Descriptif	Estimation M€
Création de la Maison des Universités sur le site de la Cité Universitaire, 2 bâtiments pour le PRES	50
Création d'une résidence d'accueil et d'hébergement, rue de Lille	23
Création d'un bâtiment étudiant/chercheurs et enseignants à Paris-Est/Ivry	25
Rénovation du Centre Sportif Universitaire Jean Sarrailh (utilisation Tout Paris)	4,5
Rénovation Installations sportives de la Cité Universitaire de Paris (utilisation toute l'Ile de France)	18
Rénovation Stades de la Ville de Paris (utilisation Tout Paris)	3
Centre Hôtel Dieu de la Santé Etudiante (utilisation tous les établissements parisiens, sauf l'université Pierre et Marie Curie)	50
TOTAL	173.5
CETTE SOMME DEVRAIT FAIRE L'OBJET D'UN CO-FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	



Paris, le 30 janvier 2009



M. le Pr Axel Kahn
Président
Université Paris Descartes
12 rue de l'École de médecine
75006 Paris

**PRESIDENCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Téléphone : 01 40 27 31 92
Télécopie : 01 40 27 38 95
jean-marie.le-guen@sap.aphp.fr

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer le vif intérêt que porte l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le projet campus que vous avez élaboré en lien avec l'EHESP, l'IEP, l'Université Paris VII, et notamment votre volonté de participer à la réalisation du premier hôpital universitaire de santé publique européen. L'AP-HP sera à vos côtés pour défendre ce projet et je vous confirme notre souhait de le voir se réaliser au sein de l'Hôtel Dieu.

Notre pays qui s'est affirmé dans l'excellence médicale doit s'adapter à ces transformations en mettant en œuvre des structures et des espaces aptes à répondre aux nouvelles prérogatives qui constituent le cœur de la santé publique : promotion de la santé, éducation sanitaire et thérapeutique, dépistage des sujets à risque, prévention et démocratie.

Dans ce mouvement encore naissant, l'hôpital, et plus particulièrement l'AP-HP, doit jouer un rôle majeur que justifient son identité et ses structures. En continuant à s'ouvrir davantage à l'environnement dans lequel il s'insère, il peut devenir un espace d'échange et de savoir, d'apprentissage et d'excellence, tout en restant un lieu de soin de haute technicité, d'urgences et de proximité. La création dans les hôpitaux universitaires de pôles de santé publique serait une véritable innovation en matière de santé des années à venir.

L'Hôtel Dieu, le plus ancien hôpital de Paris – mais aussi d'Europe occidentale – peut aujourd'hui se voir offrir un nouvel avenir pour relever le défi de l'excellence hospitalière et universitaire, tout en répondant à la logique de proximité et aux enjeux démocratiques et de mobilisation de la société.

L'AP-HP soutiendra avec ténacité ce projet ambitieux et apportera son expertise et sa compétence afin de le voir se réaliser dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean-Marie LE GUEN

Jean-Marie LE GUEN
Président suppléant

Vice-Président de
l'Assemblée Nationale
Député de Paris (XIII^{ème})
Adjoint au Maire de Paris
chargé de la Santé Publique